

**PROCÈS-VERBAL DU CHSCT**  
**SESSION EXTRAORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2015**  
**DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIQUE NATIONALE ET DOMAINE NATIONAL**  
**DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

**PERSONNES PRÉSENTES :**

**Administration :**

Monsieur Hilaire MULTON, Président du CHS-CT, Directeur du SCN

Monsieur Francis ROCHE, Président adjoint du CHS-CT, Secrétaire général du CHS-CT

**Expert de l'Administration :**

Madame Corinne JOUYS BARBELIN , cheffe du Service Pôle documentaire

Monsieur Ali KEDJAM, chef du Service d'accueil et surveillance

**CGT Culture :**

Madame Virginie Madame GREBOVAL (titulaire)

**FSU :**

Monsieur Michel TAPHANEL (titulaire)

Madame Hélène THIAULT (suppléante)

**SUD-Culture :**

Monsieur Hamar HAMMICHE (titulaire)

**PERSONNES EXCUSEES :**

Monsieur Carmine MACINA, Secrétaire Permanent du CHSCT (CGT)

Monsieur Paul CHILLION, Sud-Culture

## *LA SÉANCE EST OUVERTE À 9h30*

### Liste des mesures concernant la sûreté des établissements et services du ministère de la Culture et de la Communication annoncée en CHSCT Ministériel exceptionnel du 16 novembre 2015

#### *Les décisions prises à la suite des attentats du 17 novembre 2015*

Monsieur MULTON débute la séance du CHSCT Extraordinaire du Musée de Saint-Germain-en-Laye. Conformément au CHSCT Ministériel du 17 novembre 2015 qui a été organisé à la suite des attentats que la France a connus, Monsieur Multon s'est exprimé devant le personnel lors de la réouverture du Musée à la suite de la décision prise par le CHSCT Ministériel. La veille du 17 novembre 2015, la ministre avait convoqué l'ensemble des chefs d'établissement d'Île de France. Il avait aussi été envisagé et prévu que les CHSCT d'établissement se réuniraient dans un délai rapide. À la demande de la tutelle, un CHSCT a été organisé, même si un certain nombre de postures demandées par le haut fonctionnaire de la défense et de la sécurité ont été relayées par le Secrétariat général du ministère et ont conduit à adopter un certain nombre d'éléments techniques d'appréciation du risque et de la protection du personnel et du public avec un certain nombre de notes de service qui ont été prises, dès la semaine dernière. Le samedi matin, ils ont été en lien avec les agents en poste. La posture du mois de janvier a été fortement renforcée en matière de sûreté et de sécurité. Monsieur Multon et Monsieur Roche, en lien avec Monsieur Kedjam, responsable du Service de sûreté et de sécurité, ont adapté une posture Vigipirate « **alerte attentats** », à la demande du Président de la République, pour les établissements franciliens. L'administration est présente, aujourd'hui, avec les organisations syndicales représentées, pour préciser un certain nombre de points. Cette situation, dont chacun mesure son engagement personnel, a une incidence sur le personnel et sur l'établissement qui accueille du public. L'établissement a été dans une phase de fort engagement à la suite du rapport du Capitaine Dominique Buffin de 2013 en matière d'amélioration des préconisations de sûreté et de contrôle des accès. Leur situation est plus favorable par rapport à la situation d'autres établissements SCN qui ne se trouvent pas dans la même posture. Lors de sa brève intervention devant le personnel de l'établissement, Monsieur Multon a évoqué que Clotilde Proust, responsable d'atelier de restauration, était au Bataclan, le 17 novembre 2015. Cette information lui a été communiquée par sa famille. Il a alors procédé à l'envoi de toutes les informations nécessaires à communiquer à Clotilde Proust. Il voudrait remercier l'ensemble du personnel qui l'a accompagné, quel que soit leur statut, leur fonction ou leur mission, dans cette période, du fait des séquelles, du bruit et de la survenue brutale de cet événement tragique qui a eu lieu au Bataclan. Cet événement a aussi une incidence sur le fonctionnement et l'accueil des publics. En Île de France, il a été décidé, par le ministère de l'Éducation nationale, que toutes les visites scolaires, hors visites habituelles ou déplacements habituels (déplacements à la piscine ou au centre sportif), seraient annulées, jusqu'au 29 novembre 2015. La décision future du gouvernement et des services du ministère de l'Éducation nationale, liée à cette interdiction, leur est inconnue. Il est néanmoins probable que cette interdiction perdure. Il est rappelé la situation plutôt bonne du mois de janvier 2015 où le Musée de Saint-Germain-en-Laye avait connu un effet de récupération alors que d'autres établissements avaient connu un impact très dur dans la fréquentation du jeune public et du public scolaire. Monsieur Multon remercie tout le personnel, les agents, les organisations représentatives du personnel de leur esprit de responsabilité et de l'accompagnement individuel et collectif de chacun. Il en va du sens de la mission de service public qui est la leur. Les fonctionnaires de la culture sont au premier rang dans cette mobilisation.

### Les mesures de sécurité de l'établissement

Monsieur ROCHE informe l'assemblée que Madame Catherine Chouet est désolée de ne pas pouvoir être présente à la réunion de ce jour, pour raisons personnelles, et non pas par complaisance. Il est aussi précisé que la tenue de ce CHSCT avait été organisée par Monsieur Roche et Madame Chouet. Vendredi dernier, il a été défini, au niveau du chantier des façades, un certain nombre de mesures d'adoption immédiate. À l'entrée du chantier, dans le parking, il sera organisé, dès cette semaine, la présence d'un gardien physique d'une société privée. Ce gardien réalisera le contrôle des badges. Chaque personne intervenant sur le chantier aura un badge photo et numéroté (nom de la personne, nom de l'entreprise, photo, degré d'habilitation). Ce degré d'habilitation leur permettra d'être sur le chantier de 8h à 17h, ou à d'autres horaires, le cas échéant. Cette mesure prise et adoptée par le responsable du chantier de l'entreprise Chevalier sera facturée à l'OPPIC pour un coût considérable de plusieurs centaines de milliers d'euros pour le temps du chantier restant à courir, à savoir 70 000 € à 80 000 € par an (soit un coût total de 300 000 €). Il faudra définir, avec le temps, des mesures palliatives. Cette mesure d'urgence leur permettra de tenir le nombre de mois nécessaires et aura pour objectif de trouver une solution plus pérenne. Après en avoir discuté avec le Capitaine Dominique Buffin, il confirme l'impossibilité de trouver un gardien en une semaine. La mise en place d'une guérite de gardien est relativement facile à réaliser, mais la solution pérenne qui pourrait être beaucoup plus efficace prendra un peu plus de temps. Les gardiens seront présents, en roulement, de 7h à 18h, à savoir 1 heure avant l'ouverture du chantier et 1 heure après la fermeture du chantier. Les alarmes existent déjà sur l'échafaudage. Le système de caméra qui devait être déplacé du lieu de stockage sur la rampe jusqu'au nouveau lieu de stockage sera maintenu et renforcé par un nouveau système de caméra supplémentaire devant la cabine de la façade ouest. Le chantier sera désormais protégé par six caméras et six alarmes.

Madame THIAULT demande si les caméras sont spécifiques au chantier.

Monsieur ROCHE répond que les caméras sont surnuméraires, c'est-à-dire qu'elles sont en plus de leurs caméras et de leurs radars. Les caméras de l'établissement ont un écran au PC. Leurs caméras ont un protocole particulier avec renvoi sur la société privée de sécurité et avec une alarme au PC. Il est précisé que les agents n'auront pas six écrans à vérifier en plus. Ces caméras ne seront pas payées par le budget de fonctionnement de l'établissement, mais par la somme leur étant attribuée par l'OPPIC du service des Musées de France.

### Le parking

Monsieur ROCHE a vivement insisté, avec Madame Chouet, pour que le plan du nouveau parking soit adopté, à savoir le recul du parking jusqu'au bunker et la création d'une demi-lune automatisée sur la grille. Cette demi-lune permettra de se garer devant la grille fermée, le temps que la porte s'ouvre. Si la mesure provisoire prise améliore la fréquentation du parking et la relative sécurité, elle reste néanmoins boiteuse dans la mesure il faut se garer en travers de la route. Ce n'est pas une bonne solution. Les personnes de l'établissement ont le droit d'ouvrir le parking. La Mairie pourrait aussi leur demander d'installer une demi-lune. Six mois auparavant, cette demande a été faite à l'Architecte des Monuments de France. La procédure d'urgence sera accélérée pour pouvoir obtenir une grille automatisée. Lors de la première phase, la grille sera automatisée là où elle se trouve actuellement. La grille sera ouverte et fermée avec un badge. Lorsque les autorisations seront obtenues, il sera réalisé la demi-lune et l'agrandissement du parking.

Monsieur TAPHANEL précise que ce projet avait été sollicité, auparavant.

Monsieur ROCHE le confirme. Il faut néanmoins un plan et un avis conforme de l'ABF. En d'autres termes, il faut que Régis Martin établisse un dossier complet, signé par lui-même, à savoir l'Architecte en chef des Monuments Historiques. Il faut aussi que ce dossier passe à l'ABF en Commission nationale des monuments historiques et des sites. Les événements connus permettront d'accélérer la procédure en y prononçant l'urgence.

Madame GREBOVAL sollicite un délai par rapport à leurs contraintes.

Monsieur ROCHE estime un délai de six mois, travaux finis. Il pense aussi que l'ouverture de la grille immédiate sera réalisée d'ici le mois de janvier prochain. L'objectif est de ne plus être obligé de descendre de leurs voitures pour se garer. Les entreprises ont toutes été prévenues de l'interdiction de se garer dans le parking du Musée et sur le parvis. La partie gravillonnée du parking est considérée comme étant celle du personnel. La partie du parking recouverte de dalles plastiques est la zone où le chantier peut se garer. Les voitures ou les camions garés sur cette zone plastique interdisent tout accès aux autres véhicules. La guérite du gardien se trouvera d'ailleurs, ici. Sur le parvis, il existe une interdiction absolue de quelque véhicule que ce soit, à l'exception du chargement et du déchargement. La procédure mise en place depuis le 14 novembre 2015 est respectée par tout le monde pour effectuer les convoiements et les déchargements.

Madame GREBOVAL propose de compléter la note de service du 14 novembre 2015, ou à défaut, de s'interroger sur la question des personnes en fauteuil roulant.

Monsieur ROCHE le fera volontiers. Cette note de service a été réalisée dans l'urgence et n'a prévu que les premiers cas. Il est précisé que les personnes en fauteuil roulant sont les bienvenus au Musée.

Madame THIAULT interroge la direction sur le fonctionnement de l'exception.

Monsieur ROCHE affirme que la personne doit se présenter à l'avance, à savoir que pour un convoiement et un déchargement, Hélène Schwoerer devra envoyer plusieurs courriels. Catherine Chouet a noté, dans l'après-midi d'hier, le numéro d'immatriculation, le nom du conducteur, le motif et l'heure d'arrivée. Ces informations sont envoyées au service de sécurité, et en copie, à Monsieur Roche et à Monsieur Multon. Le processus est le même pour les déchargements divers et variés. Une exception se fera pour les traiteurs et les véhicules, notamment de la RMN, et/ou des petits véhicules nécessaires pour un transport particulier. Lorsque les véhicules sont prévenus, connus et identifiés, il est possible de les faire rentrer dans la cour. En outre, l'établissement ne dispose que d'une entrée et d'une sortie pour des raisons de sécurité.

Hier, Monsieur KEDJAM a fait remarquer la problématique technique des poubelles. Les poubelles du Domaine sont des corolles en acier et en métal tenues, en bas, par un piquet et un encerclement. Techniquement, si un explosif classique était mis dedans, il ouvrirait seulement les poubelles, alors que si un très gros explosif était mis dedans, le danger proviendrait des projections des arbres et des pierres. En revanche, les poubelles du parvis de la ville sont en fonte d'aluminium et occasionneraient des risques par rapport aux morceaux de fonte d'aluminium. Monsieur Roche suggère de demander à la ville de remplacer ces poubelles par des poubelles sécurisées, type métro, avec un sac en plastique visible.

Monsieur MULTON ajoute l'existence de deux poubelles aux abords de l'entrée et d'une poubelle à l'entrée du Domaine.

Monsieur KEDJAM n'a eu aucune demande sur les différentes interventions de la Préfecture des différents ministères quant au retrait des poubelles. Il ne sait pas non plus si les poubelles du Domaine de Versailles ont été retirées.

Monsieur ROCHE suggère de demander au service de la voirie de la Mairie de remplacer les poubelles du parvis par des poubelles sécurisées avec un cercle en plastique relativement transparent.

Madame THIAULT s'étonne que le changement des poubelles n'ait pas été réalisé depuis la mise en place du plan Vigipirate dernier niveau.

Monsieur ROCHE ajoute que les événements actuels ont permis de mettre en place des badges dans le parking. Le risque est faible pour les poubelles de la rue Thiers. Une question déplaisante est ouverte aux débats, à savoir qui sont les personnes qui correspondent au personnel du Musée. Le personnel payé sur le titre II, c'est-à-dire les titulaires contractuels et les vacataires. QUID des conférencières ? QUID des chargés de mission ? Il est possible de dire que tel chargé de mission a le droit au parking, tel jour, de telle heure à telle heure, et que les conférencières ont droit au parking lorsqu'elles viennent effectuer leurs missions, sans être au-delà de cette condition. QUID des amis du Musée ? Monsieur Roche sollicite les avis des membres du CHSCT.

Madame GREBOVAL répond, tout d'abord, à la question des conférencières. Il est possible de lister, concrètement, les jours d'allocations des conférencières au Musée et leurs horaires de travail sur trois semaines, voire plus, sur deux mois, avec toutefois le risque d'une absence et d'un remplacement par une autre personne. Les conférencières viennent majoritairement en transport en commun, même si certaines prennent leurs véhicules pour venir au Musée. Il sera aussi possible de savoir si les conférencières travaillent le week-end pour pouvoir mettre en place un planning et le transmettre au service d'accueil et de surveillance. Le remplacement de dernière minute de la conférencière est toujours possible. La visite privilège arrive aussi, parfois, très tardivement, par rapport aux réservations des clients.

Monsieur ROCHE expose une autre contrainte du parking. Les agents du PC surveillent le parking avec des caméras et savent, généralement, qui est qui. Lorsqu'ils ne reconnaissent pas des personnes, les agents du PC se posent des questions. Les rondes sont aussi effectuées. L'objectif n'est pas d'empêcher la venue des conférencières, mais d'empêcher une demande d'enlèvement à leur rencontre. Monsieur Roche sollicite l'avis du CHSCT.

Monsieur TAPHANEL y adhère.

Madame THIAULT l'approuve à la condition que le planning des conférencières soit connu à l'avance.

Monsieur KEDJAM affirme que les conférencières sont des personnels, à part entière, qui travaillent dans l'établissement. L'établissement se complique à contrôler du personnel avec qui il travaille, tous les jours. Les vacataires vont avoir la possibilité d'accéder au parking alors qu'ils travaillent moins souvent dans l'établissement que les conférencières.

Madame GREBOVAL estime que, si cette mesure devait se mettre en place pour les conférencières, les vacataires devraient être soumis au même régime, pour la durée de leurs contrats ou uniquement des week-ends. Toutes ces mesures peuvent d'ailleurs être anticipées.

Monsieur MULTON le confirme.

Monsieur KEDJAM donne son avis. Le personnel qui sera amené à travailler dans l'établissement, très régulièrement, ne devrait pas à avoir à être contrôlé, sur son calendrier, à la minute. Une telle mesure serait trop lourde à gérer. Si la personne est là, en permanence, ce sera des appels téléphoniques permanents pour demander si la personne peut rentrer dans l'établissement.

Monsieur MULTON résume les avis du CHSCT. Les conférencières, affectées au site, ou sur plusieurs sites, bénéficieront d'une carte d'entrée au parking, dans les limites de leurs missions au Musée.

Monsieur ROCHE suit Monsieur Kedjam en disant qu'une mesure trop compliquée risquerait de ne pas être appliquée.

Monsieur HAMMICHE ajoute que les systèmes de badge peuvent être soumis à des plages horaires et que l'accessibilité ne pourra se faire uniquement que sur des périodes de travail. Il est aussi possible d'interrompre l'accès au parking, le samedi et le dimanche.

Monsieur KEDJAM en évoque la possibilité lorsque les badges seront automatiques.

Madame THIAULT dit que les badges sont permanents et qu'ils ne sont pas planifiés sur un horaire particulier.

Monsieur MULTON le rectifie. Les badges sont sur des horaires permanents d'accès aux clés et les conférencières en ont donc l'accès.

Madame GREBOVAL énonce que les événements les ont poussés à remettre un peu de rigueur et de tenues sur l'ensemble pour saisir les situations, au-delà de ces tragiques événements. Elle ne connaît pas le logiciel de paramétrage et ne se rend pas compte de la charge de travail que cette mesure pourrait occasionner au service d'accueil et de surveillance. Il serait néanmoins utile de continuer à y réfléchir, à le hiérarchiser ou à le prioriser pour les personnes qui auraient besoin de ce paramétrage. Les conférencières ne correspondent peut-être pas à la masse la plus importante du personnel puisqu'elles sont minoritaires à venir en voiture.

Monsieur KEDJAM indique que le système d'ouverture des portes par badge permettrait de contrôler les passages des conférencières, à la seconde. Actuellement, pour faire contrôler les passages des conférencières, il leur faudrait, en permanence, une personne sur place pour vérifier leurs plannings.

Monsieur MULTON s'adapte en fonction des missions et des moyens. Monsieur Kedjam devrait être d'accord avec moi. Cette mesure ne parasitera pas l'émission propre de l'encadrement et du service d'accueil et de surveillance.

Madame THIAULT évoque une limitation sur le week-end, avec une période importante d'affluence du public du Musée pour le service d'accueil et de surveillance.

Monsieur ROCHE le confirme. Lorsque le système de badge du parking ouvrira la grille pour permettre à leurs conducteurs de rester au volant pour entrer et sortir de l'établissement, le paramétrage deviendra plus facile pour connaître l'autorisation permanente, ou non, de telle ou telle personne. Actuellement, il faut respecter les mesures applicables pendant toute la première période de transition.

Madame GREBOVAL évoque la proposition de Monsieur Multon de rajouter la notion de présence en fonction de l'affectation ou de la mission. Cette application pourrait aussi éviter le marché du week-end.

Monsieur MULTON réplique que la note de service est basée sur l'intérêt du règlement intérieur et de la sûreté de l'établissement, même s'il est retrouvé, ici, le débat ancien et connu avec la RMN sur l'autorité et sur les agents qui dépendent de la RMN.

Madame THIAULT explique l'idée de la fermeture du parking, le samedi. Les équipes scientifiques ne pourront pas venir se garer le samedi pour laisser la place à une conférencière. Les conférencières qui viendraient, le samedi, pourraient utiliser le parking.

Monsieur ROCHE demande au CHSCT ce qu'ils souhaitent faire pour les amis du Musée et les chargés de mission.

Monsieur HAMMICHE pense que ces personnes-là ne font pas partie du personnel.

Monsieur TAPHANEL répond que les amis du Musée ne viennent plus dans l'établissement, depuis au moins cinq ans.

Monsieur MULTON évoque la porte fermée. Les amis du Musée l'ont déjà saisi à la suite de la revue publiée. Monsieur Multon a fait une note très claire, à leur Président et à leur Vice-Président, Monsieur Gérard Houis, en leur expliquant l'exception et en mettant une note sur le stationnement du parvis. Ils s'y sont conformés, ou du moins il ose l'espérer, pour venir retirer leurs exemplaires et partir. Par contre, dans l'immédiat, ils n'ont pas stationné dans le parking. Il est très facile de leur donner une information, d'autant plus qu'avec la note, ils le savent déjà. Il pense que les amis du Musée le comprendront. Au-delà du fait même de la nature de ce personnel et sur lequel chacun peut avoir un avis, il faut parler des chargés de mission qui ne sont pas là de manière systématique et récurrente.

Monsieur TAPHANEL affirme que les chargés de mission sont présents dans l'établissement, de manière régulière.

Monsieur HAMMICHE propose d'établir un système de badge aux chargés de mission, présents, par période, dans l'établissement. Le PC les identifiera et leur transmettra un badge pour pouvoir se garer dans le parking.

Madame THIAULT estime que cette mesure sera très difficile à appliquer.

Monsieur ROCHE rappelle la définition des chargés de mission du Code du travail. La problématique rencontrée est que les chargés de mission sont des bénévoles.

Monsieur TAPHANEL évoque le cas des bénévoles qui payent le parking, le jour où ils travaillent dans l'établissement.

Madame THIAULT propose de circonstancier cette question dans une note de service. L'établissement a une priorité en termes de sécurité et d'accès. Les amis du Musée ne poseront pas de problème. L'autre solution serait de pointer tous les chargés de mission et de leur demander, personnellement, leurs plannings.

Monsieur MULTON affirme que le planning ne les engage pas nécessairement dans la durée.

Monsieur ROCHE estime que la question des chargés de mission va plus loin, avec le badge et les clés. Le vacataire n'appartient pas à l'établissement, n'est pas rémunéré par l'établissement et n'a pas non plus de lien contractuel avec l'établissement, que ce soit statutairement ou contractuellement. Les fonctionnaires ont un lien statutaire avec l'établissement. Un vacataire qui vient travailler dans l'établissement, pour un mois, a un lien contractuel avec l'établissement.

Madame THIAULT assimile un chargé de mission à un visiteur, même s'il a un lien privilégié avec le Musée.

Monsieur ROCHE affirme que le lien privilégié ne correspond pas à un lien contractuel. La question porte sur la situation des chargés de mission pour l'obtention, ou non, d'un badge.

Monsieur KEDJAM explique que le badge donne l'accès à certains espaces. Le chargé de mission a une note, réalisée et signée par le conservateur des accueils, qui indique les endroits et les mesures de sa mission au sein de l'établissement.

Monsieur ROCHE confirme que cette politique d'accès des chargés de mission dure depuis très longtemps. Plus généralement, outre le parking, il faudrait connaître la situation des chargés de mission vis-à-vis de leur présence dans l'établissement (badge et clé).

Madame THIAULT répond que les chargés de mission ont une restriction par rapport à leur accès au parking. Ils pourraient être considérés comme des visiteurs occasionnels. Il pourrait aussi exister un système de prévision par rapport à leurs horaires de présence.

Monsieur ROCHE répond dans la négative.

Madame GREBOVAL réplique que les chargés de mission ne vont pas que dans leur établissement.

Monsieur MULTON dit que le Musée de Saint-Germain-en-Laye est un des rares établissements à accueillir les chargés de mission.

Madame GREBOVAL énonce que les chargés de mission, dans les autres établissements, ont le titre de stagiaire.

Monsieur MULTON explique les deux problématiques connues. La première problématique porte sur le Code du travail et la deuxième problématique porte sur la fonction publique. Les noms cités ne sont pas des noms de l'établissement. Si Monsieur Gérard Houis ou Monsieur Bernard Guericolas tombaient dans l'escalier, le Directeur du Musée en serait responsable. Ce sujet a été évoqué avec la Directrice du Musée et aussi au plus haut niveau. Nous, direction, sommes

responsables de tout incident. Monsieur Multon est responsable de la sûreté et de la sécurité du personnel et est accompagné des organisations syndicales du CHSCT pour les résoudre. Cette problématique susmentionnée est un vrai sujet. Ces questions de sûreté vont se poser dans l'année à venir et ont déjà été évoquées au dernier CHSCT où il avait été demandé des moyens pour compléter leur arsenal en matière de sûreté, et notamment des collections et des accès aux collections. Ce sujet sera rediscuté au cours du CHSCT du mois de décembre de l'année 2015. Ces questions engagent directement les chargés de mission. En son temps, lorsque Christian Landes était là et qu'il était le chef du département, uniquement ici, pour les raisons d'organisation pour l'accueil et la surveillance, Monsieur Multon avait demandé la liste des chargés de mission et l'avait signé à contrecœur. La question n'a pas été tranchée alors que l'établissement a demandé une définition claire de la part de la direction. Cette question porte sur une vraie difficulté d'ordre juridique et d'ordre de responsabilités par rapport au chef d'établissement et aux missions de l'établissement. La question était claire au niveau de l'équipe scientifique. Il leur a été demandé d'accélérer le récolement avec un certain nombre d'entre eux. Le Paléolithique travaille avec ce récolement. Nous sommes pris dans une sorte de feux de contradictions. Il n'a pas à le trancher lui-même. Il en va à la direction des Musées de France de considérer, comme elle l'a fait au Louvre et dans d'autres établissements, qu'au titre des missions, il va falloir le transformer et le contractualiser pour avoir un lien qui contractualise et qui protège les personnes qui y travaillent ainsi que l'administration de l'établissement dans les rapports qu'elle a avec eux. Il est entendu la position du CHSCT sur la question du parking et la direction y réfléchira. Monsieur Multon propose une période d'exception pour les chargés de mission et pour pouvoir donner la priorité aux agents de l'établissement dans la période actuelle. La plupart des chargés de mission viennent d'ailleurs par les transports publics.

Monsieur ROCHE évoque une question de droit et de cohérence. Le moindre stagiaire a un lien contractuel avec l'État pour pouvoir définir les responsabilités des uns et des autres, à savoir une convention de stage à titre gratuit ou une convention de stage avec une gratification. Aucun texte n'existe pour les chargés de mission. Si, solidairement, l'établissement et les chargés de mission avaient un problème entre eux, la justice leur ferait remarquer que Monsieur X avait travaillé ici puisqu'il avait été le détenteur d'un badge de l'établissement.

Madame GREBOVAL considère que les chargés de mission sont des personnes de l'établissement, comme toute autre personne qui travaille dans l'établissement. La question pourrait aussi porter sur le personnel de ménage qui viendrait avec son véhicule personnel.

Monsieur MULTON parle de tout le personnel qui ne travaille pas, de manière pérenne, contractuelle ou statutaire avec l'établissement.

Monsieur ROCHE propose la formulation « **Avec contractuel ou statutaire, nous couvrons l'ensemble du personnel du Musée, à savoir les contractuels, les vacataires, la RMN-GP et les stagiaires** ».

Monsieur TAPHANEL indique que les chargés de mission ne sont pas statutaires.

Monsieur ROCHE réplique que les chargés de mission sont contractuels.

Monsieur TAPHANEL pense que les chargés de mission ne viendront plus au Musée puisque le coût de la cantine et du parking leur occasionnerait un coût plus onéreux. La question se pose aussi pour les agents logés qui se garent dans le parking de la rue Thiers.

Monsieur ROCHE ne voit pas de souci à ce que le personnel de l'établissement se gare dans le parking de la rue Thiers, d'autant plus que ce parking est dépendant de la concession de logements au même titre que celui de la rue de Pontoise. L'astreinte du personnel logé vérifie à ce que les personnes, hors du personnel logé, ne s'y garent pas.

Madame GREBOVAL demande si le personnel logé du château a l'autorisation de se garer dans le parking du personnel ou dans le parking de la rue Thiers.

Monsieur HAMMICHE répond que le personnel de la rue Thiers stationne sur le parking de la rue Thiers et que le personnel de la rue de Pontoise stationne sur le parking de la rue de Pontoise.

Monsieur KEDJAM réplique que le personnel logé utilise son parking personnel.

Madame GREBOVAL ajoute que le parking du personnel est parfois totalement occupé. Il ne faut pas pour autant les pénaliser.

Monsieur ROCHE ne tient pas à créer des codes entiers de lois inapplicables.

Monsieur KEDJAM énonce que chaque personne qui y stationne doit avoir un badge.

Monsieur TAPHANEL exprime une situation antérieure. Au temps de Françoise Valet, son véhicule n'avait pas bougé pendant une semaine.

Monsieur ROCHE est parti trois jours et a laissé sa voiture sur le parking. Il faut néanmoins surveiller les voitures habilitées à se garer sur le parking de la rue Thiers.

Madame THIAULT interroge la direction sur la formalisation d'un badge sur le pare-brise.

Monsieur MULTON affirme que cette notion est inscrite dans les notes de service. Le badge est lié à la personne et au numéro d'immatriculation, et est remis au PC, à titre individuel, en précisant le type de véhicule et son numéro.

Monsieur ROCHE questionne sur les stationnements de la rue de Pontoise.

Monsieur KEDJAM répond que les quatre stationnements sont attribués aux quatre logements.

Monsieur ROCHE ne constate aucun souci qui pourrait poser une problématique.

Monsieur MULTON reprend les propos de Monsieur Taphanel. Il existe une sorte de débordement sur le parking de la rue Thiers à cause d'un trop-plein. Malgré tout, les agents sont badgés. Une ronde peut être effectuée pour le vérifier, mais, dans les faits, ce sont les agents de l'atelier de restauration qui travaillent dans la rue Thiers qui stationnent sur le parking de la rue Thiers. Le sujet est donc clos. La police ne va d'ailleurs pas enlever les véhicules du parking de la rue Thiers.

Monsieur TAPHANEL sollicite la position du gardien de 7h à 18h.

Monsieur ROCHE réplique que le gardien sera placé à l'entrée du Musée et à l'extérieur de la pente, à gauche du petit portillon, en entrant, pour avoir une vision sur le portillon et la grande porte

et pour que les personnes autorisées à s'y garer présentent leur badge et se montrent.

Monsieur TAPHANEL souhaite contrôler uniquement les personnes qui descendent dans les buses.

Monsieur ROCHE le confirme. Le gardien ne fait pas partie du Musée et ne s'occupe pas du parking du Musée.

### *La fermeture des portes*

Il a été évoqué la sécurité du chantier, le parking et le parvis. Il subsiste néanmoins un certain nombre de questions. Parmi les personnes entrantes, qui ne sont pas des visiteurs, il se pose la question de la bibliothèque, des clés du hall documentaire, de la coursive entre l'escalier principal, le Pôle documentaire et le lieu des conférencières. Les préconisations du rapport du Capitaine Buffin suggèrent de fermer les portes de l'extérieur sur le rez-de-chaussée, et notamment dans cette zone-là.

Monsieur KEDJAM expose la visite du Capitaine Dominique Buffin. Il a été examiné la possibilité d'accéder au sein de l'exposition par la cour. La cour est gratuite, la chapelle est gratuite, et les personnes peuvent y entrer. Les personnes peuvent aussi entrer par l'escalier d'honneur sans avoir à passer par le contrôle. Il a été préconisé de fermer toutes les portes de la galerie, de manière à empêcher les personnes à y accéder par la cour.

Il est possible de fermer toutes les portes des issues de secours. Il n'est pas pour autant possible de fermer toutes les portes. Sur les portes avec issue de secours, il est possible d'avoir un système de fermeture et, de l'autre côté, dans la galerie, une barre ou une ouverture en cas d'évacuation pour pouvoir sortir, sans y accéder. Il faut aussi vérifier l'existence d'une issue de secours dans les endroits où est le public, à savoir l'atelier enfants. Au niveau de l'escalier proche de l'accès du bureau de Madame Dunos, la porte coupe-feu pourrait être fermée avec un accès par badge pour empêcher le public d'y accéder. Cette porte, qui n'est pas une issue de secours, est en position à tiret ouverte et se referme automatiquement lors de chaque déclenchement de porte. Les groupes scolaires sont accompagnés d'une conférencière pour ouvrir et fermer les accès. Tout cet espace-là pourrait être sécurisé en installant des serrures et des barres sur trois ou quatre portes. Il subsiste le souci de la porte de l'escalier d'honneur, à savoir qu'il faut tirer cette porte pour l'ouvrir, et non pas la pousser. Une réflexion a été faite pour penser à inverser l'ouverture de cette porte, d'où la conclusion d'une impossibilité pour le faire. La question est de savoir si cette porte qui donne juste en face de l'escalier doit être complètement fermée. Cette porte n'est pas une issue de secours et n'est pas adaptable à la situation, même si la fermeture définitive de cette porte pourrait paraître ennuyeuse.

Madame GREBOVAL interroge la direction sur la réglementation.

Monsieur KEDJAM affirme avoir suffisamment d'issues de secours. Tous les accès de la galerie, sur la cour, sont des issues de secours qui devront être équipés de barre anti panique pour pouvoir les ouvrir facilement.

Madame THIAULT précise que les barres anti panique ne comportent que deux battants, dont un seul des battants deviendrait une issue de secours.

Monsieur KEDJAM affirme que les deux battants des portes deviendront des issues de secours.

Monsieur MULTON indique que ce n'est pas un point de passage régulier.

Monsieur ROCHE fait référence au grand avantage à observer. Lorsque la conférencière est avec les enfants, dans les ateliers, les enfants se trouvent alors dans une zone fermée et sécurisée. Seules les personnes avec un badge peuvent y entrer, à savoir Chantal et ses équipes, Corinne et ses équipes. À la reprise du schéma de Monsieur Kedjam, il faudrait avoir un anti panique sur les portes extérieures donnant sur la cour, un accès badge sur la porte et un autre accès badge à l'entrée du centre de documentation. Il est d'ailleurs essentiel à ce que les enfants se trouvent dans une zone protégée, à condition que les portes se referment bien.

Monsieur HAMMICHE annonce que les portes actuelles doivent être refermées par les agents.

Monsieur ROCHE a proposé une résolution sur de nombreux problèmes. Il reste néanmoins à résoudre le problème de la porte de la sortie des conférencières qui n'est pas une problématique insurmontable. Les conférencières ont néanmoins une issue de secours, ici.

Monsieur HAMMICHE expose l'existence de la porte en verre et de la porte en bois.

Monsieur KEDJAM suggère de regarder cette problématique en même temps que celle de l'issue de secours de la salle de conférence. Entre le local des conférencières et la salle de conférence, il existe un libre accès, sans système de serrure. Il serait plus simple, pour les conférencières, de passer par la salle de conférence pour procéder à une évacuation.

Monsieur TAPHANEL questionne sur la porte de Corinne vers le couloir.

Monsieur KEDJAM répond que cette porte s'ouvrira avec un lecteur de badge, tout comme celui de l'escalier d'honneur et la porte coupe-feu qui est située à côté du bureau de Chantal Dunos.

Monsieur ROCHE énonce que cette possibilité est techniquement faisable.

Monsieur MULTON dit que ce n'est pas une zone d'accès au public, et où un public régulier est prévu.

Monsieur KEDJAM annonce les problématiques de la grande porte au niveau de l'escalier d'honneur et des autres portes jusqu'à l'accès boutique. Toutes les portes à issue de secours, à cet endroit-là, devront être fermées. Les deux portes, après la boutique, à côté des toilettes et du développement culturel, pourraient rester ouvertes pour que le public puisse rentrer pour aller prendre son billet. En choisissant ce schéma-là, quelques portes n'auront pas besoin d'équipement particulier. Par contre, il va falloir équiper les autres portes, en tenant compte de la problématique de l'escalier d'honneur.

Monsieur TAPHANEL pense que les visiteurs risquent de s'énerver en voyant des portes fermées.

Monsieur ROCHE évoque le sujet du circuit de visite. Le visiteur perdu est un point récurrent dans le Musée. Sur les recommandations du Capitaine Dominique Buffin, il est proposé de tout remettre en ordre, de mettre des portes coupe-feu un peu partout et de supprimer un certain nombre de couloirs qui gênent la surveillance, et notamment le couloir du Néo Bronze. Il est trop difficile de sécuriser tous ces lieux. Mardi 17 novembre 2015, lors de la réunion sécurité, avec le Capitaine

Dominique Buffin, il a été discuté des problématiques liées à la situation actuelle. Il reste néanmoins un certain nombre de mesures faciles à prendre et à appliquer sur une zone de confinement pour les ateliers enfants.

Monsieur MULTON indique que cette question porte sur le sujet du projet scientifique et culturel.

Madame GREBOVAL affirme la nécessité de revoir la sécurité des ateliers enfants puisqu'aucune consigne n'a été donnée pour ouvrir les deux portes de l'atelier alors que plus de 19 enfants y sont accueillis, tous les jours. En cas d'évacuation, les deux portes devraient être ouvertes.

Monsieur ROCHE affirme que les portes pourraient être ouvertes avec ce système-là.

Madame GREBOVAL pense que les deux portes pourraient s'ouvrir, même actuellement, si la consigne avait été donnée.

Monsieur ROCHE énonce que les enfants sont relativement protégés en cas de problématique à venir. Cette question a été posée et a été longuement débattue lors du CHSCT Ministériel du 17 novembre 2015.

### Les exercices d'évacuation

Monsieur ROCHE explique la sirène d'alarme en cas de problématique dans le Musée. En cas d'incendie, tout le monde ira dans la cour. Si un terroriste est présent sur le site, le public et les agents devront se réfugier dans des zones de confinement.

Madame THIAULT affirme que les zones de confinement n'ont pas été prévues dans le cadre de l'alerte incendie.

Madame GREBOVAL énonce la non-information quant aux serres files et aux guides du personnel administratif.

Monsieur ROCHE répond que la question actuelle ne porte plus sur les problématiques d'incendie. En cas de présence de terroristes, il ne faudra surtout pas envoyer les personnes dans la cour. Les enfants seront bloqués dans les ateliers. Il faudrait avoir, pour les visiteurs, des consignes et un lieu de confinement à chaque étage.

Monsieur KEDJAM imagine la situation d'un groupe de « fous » qui pourraient entrer dans l'établissement. La première des consignes serait de fermer toutes les salles et d'y rester. Il faudrait aussi avoir, à l'arrière, des espaces encore plus sécurisés qui nécessiteraient une désinstallation. À titre d'exemple, la Rotonde qui est devant les bureaux des conservateurs pourrait être facilement sécurisable au niveau des deux portes et où le public pourrait être installé par les agents de surveillance.

Monsieur HAMMICHE évoque les chemins de ronde des réserves.

Monsieur MULTON parle des intrusions violentes qui sont tout aussi présentes dans le cadre d'un vol et où il faudra prévoir un schéma en cas d'intrusion.

Monsieur ROCHE explique que la situation de l'intrusion violente est tout à fait le contraire de celle

de l'incendie. La consigne, pour un incendie, est de mettre toutes les personnes dehors, pour des raisons évidentes. La consigne, pour l'intrusion, est de figer l'objet et de tout fermer.

Madame THIAULT interroge sur la question de la possibilité d'ouvrir l'équipement des portes et de savoir qui prendrait la responsabilité d'ouvrir la réserve du Paléo, au niveau de l'entresol, pour accueillir le public qui est derrière la porte des premières salles. Cette question porte sur les niveaux de responsabilité, autres que ceux des serres guides et des serres files, mais qui sont équivalents dans le cadre d'une possible intrusion.

Monsieur ROCHE affirme que les agents d'accueil doivent recevoir des consignes pour le public et pour eux-mêmes puisque ce sont eux qui sont les premiers contacts du public. Les consignes du personnel administratif et scientifique devront être examinées par lieu, et non pas par niveau de responsabilité. Chacun, individuellement, doit savoir où il doit aller. Il faudra du temps pour engager une telle mesure.

Madame THIAULT énonce que cette réflexion a été réalisée au niveau des grands établissements. Au mois de janvier dernier, elle était allée voir les agents d'accueil et de surveillance pour savoir quelles étaient les possibilités de confinement au bout du couloir du centre de documentation. Elle est aussi allée voir les conférencières et l'escalier qui descend vers les douves. La porte des douves est fermée à clé et le personnel n'a pas la clé. La question est de savoir qui est responsable du confinement des agents qui sont autour d'eux et qui sont les responsables des différentes zones ouvertes au public.

Monsieur ROCHE sollicite une solution à cette problématique-là.

Monsieur MULTON évoque le zonage, par rapport à l'amplitude et à l'ampleur des espaces, et aussi sur la conservation des collections et la présentation du public (8 000 mètres carrés). Il faudra nécessairement avoir une répartition qui ne pourra pas se faire sans appui extérieur, et notamment sans les appuis des spécialistes. Les Ministères vont être très sollicités auprès de l'Inspection du Patrimoine qui fait désormais office de la tutelle du bureau de la sécurité, du Capitaine Dominique Buffin et du Commandant Tubiana. Il existe aussi l'accompagnement de scénarios qui pourront être mis en place, dans la durée. L'établissement peut s'engager dans un suivi de scénarios et de sensibilité avec une ligne directrice.

Monsieur ROCHE prévient le CHSCT que l'établissement travaille sur des mesures complexes qui supposent l'évocation de scénarios très pénibles, dont tout le monde espère qu'ils ne se réaliseront jamais.

Madame GREBOVAL demande d'introduire, dans les scénarios, les ouvertures en alternance à 75 % et à 50 %. Actuellement, les groupes scolaires ne sont pas présents au Musée. Par contre, les groupes scolaires qui veulent voir, en visite libre, le Paléo et les Gaulois sont informés de venir sur une période précise.

Monsieur ROCHE affirme que la priorité actuelle porte sur la sécurité.

Madame GREBOVAL le confirme. Il faut néanmoins prévoir un scénario qui prévoirait que l'établissement pourrait être ouvert à 50 %. Il serait d'ailleurs compliqué de prévoir des zones de confinement dans des endroits où le Musée n'est pas ouvert.

Madame THIAULT suggère une première réunion avec la surveillance et une deuxième réunion thématique avec les serres files actuels pour pouvoir avoir une réflexion en commun. Il en va de la responsabilité des agents en poste.

Monsieur ROCHE demandera la collaboration de la mission sûreté.

Madame GREBOVAL propose de faire un état des lieux de l'existant et dont les informations ont été données aux agents. Les services n'ont pas beaucoup de consignes. Si l'alarme sonne, le personnel doit emmener le public dans la cour.

Monsieur ROCHE énonce que cette consigne a été prévue en cas d'incendie. En cas d'intrusion violente, il faudra ouvrir des zones de confinement.

Madame THIAULT parle d'une autre technique de signal d'alerte et interroge la direction pour savoir s'il a été mis en œuvre.

Monsieur ROCHE répond qu'une réflexion a été entamée pour commencer à envisager de mettre en œuvre cette technique de signal d'alerte. Les attentats du 13 novembre 2015 ont créé une situation totalement nouvelle, même si elle était envisageable.

Madame THIAULT rappelle que les EP ont des signaux d'alarme différents alors que l'établissement n'en a qu'un. Il va falloir réfléchir à un signal particulier. Il faudra aussi réaliser un travail collectif de responsabilité des agents en poste et de réunions thématiques sur l'organisation des niveaux de responsabilité et des propositions, avec l'aide des tutelles, sur les meilleurs choix quant aux zones de confinement, par rapport à la configuration de l'établissement, et avec des portes totalement différentes.

Monsieur TAPHANEL rappelle que les pompiers leur ont demandé d'aller dans la rue en cas d'incendie.

Monsieur KEDJAM affirme que le point de rassemblement est dans la cour.

Monsieur MULTON ajoute que les pompiers font des exercices réguliers.

Monsieur KEDJAM poursuit son raisonnement. Lors d'une évacuation de l'établissement, le lieu extérieur le plus proche est la cour. En cas d'incendie, il ne sera pas demandé aux personnes de descendre dans la cour et de rentrer dans le bâtiment pour en ressortir. Cette sécurité évitera aux personnes d'être prises dans les flammes et dans la fumée de l'incendie. Le point du rassemblement est dans la cour. Les pompiers sont aussi là pour donner des consignes. En cas d'intrusion violente, il serait très dangereux, pour tout le monde, de descendre dans la cour.

Madame THIAULT propose un système particulier en fonction du type de chaque signal.

Monsieur KEDJAM explique la problématique. Le public qui entendra l'alarme descendra dans la cour. Le seul système particulier pourrait être une alerte au talkie-walkie. La problématique se posera alors pour les personnes qui travaillent dans les bureaux. Même avec une sonnerie différente, il se pose une vraie difficulté pour pouvoir avertir l'ensemble du personnel, en cas de nécessité.

Monsieur HAMMICHE évoque les réserves.

Monsieur KEDJAM pense que les personnes, dans les réserves, sont beaucoup plus en sécurité qu'au service culturel.

Monsieur ROCHE s'exprime sur la problématique rencontrée. Le système terroriste signifie que des dizaines de personnes doivent être prévenues pour ne pas bouger, à savoir Hélène Schwoerer, Joël Brief, Laurent Olivier, les trois conservateurs de la tour, les personnes de l'entresol. Les personnes de la rue Thiers restent dans l'établissement de la rue Thiers. Les personnes qui se trouvent dans le Domaine restent dans le Domaine. Le personnel d'accueil et de surveillance doit suivre la consigne contraire et procéder aux déplacements dans les zones confinées. Un tel système n'est pas simple à mettre en place. Un signal avec un talkie-walkie préviendra uniquement le personnel d'accueil.

Madame JOUYS BARBELIN questionne sur la possibilité éventuelle d'installer des messages verbaux dans les bureaux et dans les zones. Cette pratique existe d'ailleurs dans d'autres musées.

Madame GREBOVAL évoque les alarmes clignotantes qui sont situées dans les bureaux et qui ne sont pas regardées par le personnel.

Madame JOUYS BARBELIN expose la disposition des signaux d'alerte dans le Louvre. Au niveau des couloirs du bureau, il arrive des effets sonores du PC qui prévient le personnel de tel ou tel risque. Le personnel doit effectuer, pour tel risque, telle ou telle manœuvre. Les messages peuvent être : « *attention vol* », « *attention terrorisme* », « *attention incendie* ».

Monsieur ROCHE propose une autre solution très efficace, à savoir le téléphone portable.

Madame GREBOVAL dit que les personnes peuvent avoir oublié leur téléphone. Le téléphone portable peut être un plus, mais ne peut pas être la solution envisagée pour prévenir le personnel.

Madame JOUYS BARBELIN indique que le signal d'alarme est trop faible dans le centre de documentation.

Monsieur TAPHANEL propose de prévenir le personnel par un système du badge.

Monsieur ROCHE affirme que cette question technique est en cours de débat.

Madame THIAULT suggère de partir sur ces bases-là, à savoir la base du scénario qui consiste à dire que toutes les personnes qui sont déjà dans des zones protégées sont censées y rester et que la surveillance est en première ligne pour s'occuper de tout le public dans les salles ou dans les zones plus générales ouvertes au public. Les agents de la surveillance devront aussi organiser le détail du scénario.

Monsieur MULTON expose les problèmes liminaires liés au niveau d'information et au signal d'alerte. L'établissement a des dispersions et des activités dispersées.

La question de Madame THIAULT porte sur le fait de savoir s'il existe déjà un signal spécifique à mettre en place.

Monsieur TAPHANEL explique l'éventualité d'un signal par haut-parleur. Si le public l'entend, il ira dans la cour.

Madame THIAULT revient sur l'idée des sirènes différentes pour arriver à distinguer les deux signaux.

Monsieur KEDJAM rappelle que les visiteurs ne connaissent pas tous les signaux différents de l'établissement et que le bruit de l'alarme les incitera à descendre dans la cour. Une sirène dans l'établissement n'est pas un bon système. Il n'y a pas de sirène dans les établissements publics puisque c'est le personnel qui en est averti pour ne pas créer des mouvements de panique.

Monsieur ROCHE explique que cette procédure est à l'envers de celle de l'incendie. Au lieu de tout ouvrir, il faut tout fermer.

Madame GREBOVAL les interroge sur la sollicitation auprès du SMF.

Monsieur ROCHE affirme que l'inspection est dirigée par Dominique Buffin. Le musée n'est pas prioritaire. Malgré tout, le Capitaine Dominique Buffin viendra très vite dans l'établissement, notamment pour visiter un certain nombre de choses qui ont été réalisées et qui doivent être reproduites dans d'autres établissements, à savoir notamment le principe de l'accès au badge de la passerelle.

#### L'accès aux badges

Monsieur ROCHE expose la question de l'accès aux badges qui est lié à la fermeture d'un certain nombre de locaux. Il se pose la question des accès au musée, et notamment des réserves, qui avaient été proposées, à l'époque, par le Capitaine Dominique Buffin, et qu'il va falloir mettre en place. En cas de présence de terroristes, les réserves deviennent des endroits dangereux puisque ce sont des endroits où des personnes peuvent se réfugier et prendre des otages.

Monsieur KEDJAM pense que les messages d'alerte dans les zones des couloirs de l'établissement seraient une très bonne idée. Les bureaux étant répartis dans l'ensemble de l'établissement, il leur manque un lieu central pour diffuser quelque message que ce soit. Il faudrait installer des messages dans le bureau d'Hélène Schwoerer, au deuxième étage, dans les salles, dans le bureau de Laurent Olivier, dans la rotonde. Le câblage d'installation y sera très important. Vu les différents points importants, il n'est pas sûr que tout le personnel puisse entendre le message d'alerte. Une réflexion est à engager sur cette problématique-là. Après avoir entendu les conseils sur les évacuations, aucune réponse n'a été trouvée.

Madame THIAULT énonce le scénario d'un travail avec un talkie-walkie et l'équipe du jour.

Monsieur KEDJAM a eu une réflexion sur le personnel d'intervention pour pouvoir prévenir les autres personnes. Ce cas de figure n'a encore jamais été pratiqué en France puisque le cas des personnes qui viennent et qui tirent dans tous les sens n'est pas connu en France. Auparavant, lors de la constatation d'un colis abandonné, le périmètre de sécurité était mis en place immédiatement. La salle était évacuée et la police intervenait pour les débarrasser du colis. La sécurité, dans le cadre d'une intrusion violente, est complètement inverse. En cas de vol, la porte d'entrée est bloquée pour pouvoir contrôler les personnes qui sortent du musée. La question du terrorisme les a amenés à mettre tout le monde à l'abri et à les enfermer. Cette situation n'était pas connue dans les musées.

Monsieur ROCHE a parlé de la mise en sécurité des réserves. Il est aussi évoqué l'audit du

Capitaine Dominique Buffin. Les personnes qui entrent dans les réserves sont connues puisqu'elles doivent appeler le PC pour enlever l'alarme. L'alarme est remise lorsque la personne qui a demandé la levée rappelle le PC pour la remettre. Il faut savoir que les réserves ne sont pas sous alarme. Il peut être imaginé le cas d'une personne qui ferait lever une alarme et qui ressortirait, sans avoir rappelé le PC pour remettre l'alarme. La réserve resterait alors sans protection tout le reste de la journée.

Monsieur TAPHANEL annonce que cette situation est due à une problématique régulière.

Monsieur KEDJAM imagine un système qui serait couplé de lecteurs de badges et de serrures avec les noms des personnes. Le lecteur de badge permet au PC de savoir, en permanence, qui ouvre la porte dans l'espace et qui en sort. Si une personne ne téléphone pas au PC pour prévenir qu'elle entre en réserve, lorsqu'elle passera son badge, le PC saura directement qui est entré dans la réserve. En effet, le badge est individuel et nominatif. Le lecteur de badge leur permet aussi d'empêcher toute entrée en dehors de certains horaires. Cette disposition peut les aider à surveiller ces allées et ces venues. Certains établissements coupent aussi l'accès aux badges en les remplaçant par de la surveillance et une caméra. Un badge peut être perdu et être utilisé, dans les minutes qui suivent, par une personne qui souhaiterait entrer dans la réserve. L'établissement ne s'en apercevra pas immédiatement puisque la personne qui a perdu son badge ne s'en rendra pas compte tout de suite. Le PC qui constatera la présence d'une personne inhabituelle dans les réserves s'en inquiétera immédiatement.

Monsieur HAMMICHE est plutôt favorable à l'installation d'un système sécurisé par caméra et par badge pour entrer dans les réserves. Le système des plages horaires en permet l'accessibilité. Le PC aura alors un visuel sur la personne qui y accédera. Ce système de sécurité supplémentaire sera renforcé par une vidéo pour savoir qui rentrera et qui sortira des réserves.

Monsieur KEDJAM a souvent eu des remarques sur le fonctionnement des badges lors de pannes d'électricité.

Monsieur HAMMICHE répond à la problématique de Monsieur Kedjam. Il est possible de secourir le système en le protégeant lors de coupures d'électricité. Aujourd'hui, c'est le cas pour un certain nombre de prises de courant.

Monsieur KEDJAM indique que les lecteurs de badge sont aussi sur batterie depuis une certaine période. Cette problématique n'enlève pas pour autant la présence des serrures. Le couplage des deux doit être installé dans l'établissement. Un travail est effectué, depuis un an, sur le nouvel organigramme des clés. Une visite a été effectuée, dans l'ensemble de l'établissement, avec une société extérieure et l'encadrement pour vérifier tous les accès et pour réfléchir aux différents niveaux hiérarchiques sur la fabrication des disponibilités des clés. Cet organigramme devrait être finalisé à la fin de cette année. Le remplacement de toutes les serrures de l'établissement coûtera de l'argent et sera donc une contrainte au point de vue des finances. Il faudra néanmoins sortir du système actuel pour plus de sécurité. Le personnel rentrera dans les salles avec des badges. Les serrures resteront avec des clés sécurisées pour permettre à l'équipe de surveillance de fermer toutes les portes et de les rouvrir le matin. Les trousseaux de sécurité permettront aussi d'avoir un autre accès aux salles le jour où l'installation ne fonctionnera pas ou en cas de coupure de courant. Le conservateur qui aura besoin d'accéder à ces réserves aura la possibilité de prendre le trousseau dans l'armoire à clés et d'ouvrir la réserve.

Madame GREBOVAL rappelle le principe de l'organigramme des clés et des pass. Il faut avoir le moins de personnes possibles habilitées à ouvrir les portes avec des clés.

Monsieur KEDJAM ne parle pas des pass qui sont différents par rapport au système d'aujourd'hui. Le pass général est sur la base d'une clé, voire deux clés au maximum, qui ne sortent quasiment jamais de l'armoire à clés. Il parle simplement d'une clé réservataire qui ne sera utilisable, qu'en cas d'urgence, par la personne autorisée à ouvrir ou à sortir des espaces. Actuellement, il est défini le nombre de personnes autorisées à prendre les clés. Cette mesure sera applicable en cas de panne du système et s'il est nécessaire d'utiliser la serrure pour retirer le trousseau. Le système est aussi sur batterie avec une certaine autonomie en cas de panne électrique.

Monsieur ROCHE affirme que le système actuel est largement suffisant. Aucune panne électrique n'a jamais dépassé 30 minutes. Une telle problématique sera beaucoup plus gênante dans les autres lieux que dans les réserves.

### Les réserves

Monsieur KEDJAM parle uniquement des accès aux réserves, et non pas des vitrines, des armoires et des stockages.

Monsieur MULTON ajoute un point important, à savoir la politique des réserves au sens large qui sera d'autant plus importante, dans les semaines, dans les mois et dans les années à venir. L'établissement passera nécessairement, dans le cadre du récolement, par un chantier des collections. Le chantier des collections, au sein du musée, donnera probablement un effort consistant et robuste en matière de moyens pour le chantier des collections et donc du personnel extérieur, avec une nécessité de sûreté sécurité pour les collections et les personnes à l'intérieur de l'établissement. Il est important de connaître la politique des réserves dans un cadre plus large. L'idée portée a été partagée par le service des Musées de France. L'établissement recherche, dans le cadre du projet scientifique et culturel, à créer un espace de réserve extérieur pour sortir de cette NAF. La NAF est, à la fois, sur des questions de sûreté et d'études de capacité d'accès et de contrôle des accès, et par ailleurs, de politique des collections. Le Musée est à l'embolie. En 2002, cette situation a été analysée dans le rapport réglementaire de Philippe Ritter. Il n'est pas possible d'avoir une politique pour les entrants et les sortants par rapport au solde des collections du Musée. Aujourd'hui, le musée est au point mort en matière de gestion de ses collections et n'a pas d'articulation avec ce qu'il est susceptible d'accueillir, notamment en ce qui concerne l'archéologie préventive et programmée. Cette situation ne peut plus être acceptée. La logique leur impose des contraintes. Eu égard à l'avancement du projet, il faudra réaliser un arbitrage avec un coût supplémentaire. Sur le projet scientifique et culturel, il est actuellement effectué un travail sur l'aspect de la localisation et sur cette dimension nationale du centre de conservation et de recherche en archéologie au niveau de la dimension nationale. Plus l'établissement y travaillera, plus il pourra plaider en faveur des moyens qui leur sont alloués. Quoi qu'il en soit, l'urgence y est présente. L'établissement cherche à répondre à cette urgence sur cet aspect-là. Monsieur Multon aurait voulu l'inscrire dans un projet plus large avec l'idée de travailler dans des espaces de proximité.

Monsieur KEDJAM revient sur la question des réserves. Le rapport du Capitaine Dominique Buffin mentionne aussi que les réserves sont essentiellement sécurisées par deux portes. Toutes les portes intérieures sont ouvertes au dernier étage. La règle habituelle est d'avoir un maximum de portes fermées pour retarder la circulation des personnes mal intentionnées. Or, ce n'est pas la politique actuelle des réserves. Il sera nécessaire de remettre des serrures non copiables sur toutes les portes.

Les deux accès se feront avec des badges et des serrures et les portes intérieures avec des serrures.

Monsieur ROCHE explique que ces mesures contraignantes relèvent d'une idée de bon sens.

Madame THIAULT énonce que la porte intermédiaire du Paléo est fermée à clé. Lorsque les agents travaillent dans les réserves, la porte reste ouverte une grande partie de la journée. Cette porte a déjà une serrure et est fermée à la fin de la journée. Par contre, au deuxième étage, tout le monde peut faire le tour.

Monsieur MULTON rajoute des informations. Madame THIAULT a évoqué les réserves du Paléo. Les réserves de l'entresol sont, quant à elles, une vraie problématique dans l'établissement puisqu'elles jouxtent l'accueil du public. Les portes des réserves sont sous alarme, mais sont aussi sans sûreté et sans sécurité à l'entresol lorsque le conservateur ou le responsable sont présents dans l'établissement.

Monsieur ROCHE affirme que l'alarme n'est pas mise dans la journée lors de la présence du public.

Monsieur HAMMICHE suggère de renforcer l'accès des réserves par des caméras et pour avoir un visuel dans les réserves. En outre, il faut faire couper l'alarme par le PC dans la salle Piètre.

Monsieur MULTON explique que cette situation concerne le Paléo, les réserves Néo Bronze et les fonds photographiques actuels.

Madame GREBOVAL les interroge sur l'accélération du processus.

Monsieur MULTON répond avoir demandé, en conférence budgétaire, un moyen qui ne couvrirait pas le tout, mais qui compléterait la première phase du chantier 2014 de la sûreté sécurité. L'établissement a de bonnes raisons de croire à une réponse positive.

À la date du 9 novembre 2015, Monsieur ROCHE a demandé beaucoup d'argent et a compris le non-enthousiasme des membres présents à la réunion.

### Les consignes

Madame THIAULT les questionne sur les priorités de l'établissement, à savoir la grille du parking et les clés supplémentaires dans les réserves.

Monsieur KEDJAM explique les priorités. Avec les agents, son service travaille sur toutes les consignes depuis tous les événements de 2013. Vu la situation actuelle, il faudra vraiment mettre l'accent sur les consignes données aux agents. Le PC est le lieu central de sécurité qui devrait être fermé et totalement protégé puisque c'est lui qui va gérer tout l'ensemble de la gestion du reste de l'établissement. La situation est toute autre, aujourd'hui. Si une problématique venait à se produire, le personnel de l'accueil serait le premier concerné. Ce personnel se trouve, aujourd'hui, dans une situation de vulnérabilité. Il est important de parler avec le personnel de l'accueil et de réfléchir à une solution.

Madame GREBOVAL dit que les agents ont des consignes sur les situations actuelles.

Monsieur KEDJAM affirme que la situation rencontrée est nouvelle.

Monsieur HAMMICHE affirme que des mesures ont été prises par rapport à l'accès, à savoir la porte du PC fermée qui permet aussi à ce que le public ne s'y engouffre pas.

Monsieur ROCHE réplique que la porte du PC doit être totalement fermée à clé. Seules les personnes autorisées peuvent y entrer. Le courrier va aussi ailleurs.

Monsieur HAMMICHE assure qu'il faut sécuriser la zone pour les agents du PC et pour empêcher toute personne d'y entrer.

Monsieur TAPHANEL demande si le PC restera à sa place actuelle.

Monsieur ROCHE répond que la question est en cours de discussion.

Madame GREBOVAL émet des priorités. Au niveau de l'entrée de l'accueil, la demi-grille est fermée. La demi-porte en bois est fermée. Le portier est allumé tout le temps.

Monsieur KEDJAM ajoute que les agents d'accueil seront au nombre de deux au niveau du PC.

Monsieur HAMMICHE soulève que le portique de sécurité ne doit pas être oublié.

Monsieur MULTON ajoute la présentation des sacs qui doit être à l'initiative de la personne qui rentre dans le musée. En effet, les agents ne sont pas habilités à fouiller les sacs.

Madame GREBOVAL dit que si la personne refuse de présenter son sac, elle ne pourra pas entrer dans le musée.

Monsieur MULTON affirme que ces consignes sont passées ainsi.

Monsieur ROCHE expose la question des manteaux.

Monsieur HAMMICHE explique les systèmes de sécurité qui détectent les métaux. La problématique du musée est que le portique de sécurité ne détecte pas tous les métaux. Il serait peut-être utile d'envisager le remplacement du portique du musée.

Monsieur KEDJAM ne pourra pas procéder au remplacement du portique du musée.

Monsieur MULTON expose les débats de fond sur le portique et sur les difficultés rencontrées. Le ministre était présent à l'Opéra de Paris. Il a été mis 12 portiques à la BNF. Il existe néanmoins des questions de sécurité et de fond sur la sensibilité d'un certain nombre de matériaux. Monsieur Kedjam dit que le musée ne se situe pas dans les 12 établissements à risques. La pédagogie, la médiation, le rôle des chefs de service, et notamment de Monsieur Kedjam et du secrétaire général, ne doivent pas être propagés, même s'il est difficile de le faire, dans la période actuelle, en tant que citoyen, pour sensibiliser les équipes, l'encadrement et les équipes d'accueil et de surveillance à la survenue d'un tel risque. Il sera pris des mesures. Il existe néanmoins, dans la phase actuelle, des étapes simples et des consignes à faire passer, comme Monsieur Kedjam l'a évoqué. Un accompagnement à la formation a aussi été évoqué dans le CHSCT Ministériel. Il est probable que des formations voient le jour, légitimement, sur ces situations à risques et sur ces scénarios. Cette dimension très importante, très opérationnelle et très organisationnelle porte sur la réactivité des

agents de l'établissement qui sont les premiers à agir. Cette situation était connue pour le risque incendie. Le risque de vol est vu de manière très prenante dans les Musées d'archéologie, notamment pour les matériaux et les métaux des vols à main armée. Ces situations leur permettent de croiser les deux dimensions liées à ces dimensions à risque. Cette étape de mise en place de la parole a toute la subtilité pour ne pas créer de psychose et responsabiliser chacun. La mission qui est la leur est de ne pas créer de psychose avec un état de tension forte que chacun voit et mesure. Le vocabulaire employé par les forces de sécurité et les équipes du musée est d'autant plus mesuré dans les lieux publics. Cette dimension de pratique au quotidien est importante pour les prises de parole et pour la confiance dans les missions, avec en plus, un grand sens de responsabilités.

Madame THIAULT les interroge sur la diffusion d'une note de service spéciale pour la surveillance et l'accueil.

Monsieur ROCHE répond que beaucoup de notes seront diffusées, en dehors des notes déjà diffusées. Il faudra fermer le PC. Il faudra trouver des solutions, non pas pour externaliser, mais pour faire en sorte que les tâches actuelles qui se déroulent actuellement au PC se passent ailleurs, à savoir le courrier, l'orientation du public...

Monsieur HAMMICHE affirme que le poste de sécurité est fermé et est impénétrable.

Monsieur KEDJAM a pris des dispositions depuis l'année 2013. L'armoire à clés avait été sortie du PC pour éviter tous les passages. Le lecteur de badge a alors été mis en place pour éviter la sonnerie permanente, le matin. Un problème d'implantation, de circuit de visite et de manque d'espace fait que des postes ne sont pas remplis. Il n'y a pas d'autre endroit que le PC, le matin, pour accueillir l'accueil des entreprises, l'accueil des stagiaires du matin, l'accueil des rendez-vous. Cette contrainte lourde doit sortir du PC.

Monsieur TAPHANEL expose l'accompagnement des entreprises. La femme de ménage arrive toute seule pour faire son ménage. Les jardiniers viennent aussi tout seuls. La question est la même pour le bunker.

Madame THIAULT dit que les agents d'accueil devraient être enfermés dans leur PC pour procéder aux contacts téléphoniques et pour prendre des rendez-vous, avec les bonnes personnes, qui prendront aussitôt le relais. Il faudra mettre en place ces mesures dans l'urgence. Il est aussi évident que toutes les tâches des agents d'accueil ne peuvent pas être supprimées du jour au lendemain.

Monsieur ROCHE énonce les tâches des agents, à savoir le courrier, l'arrivée des paquets, la livraison du matériel.

Monsieur HAMMICHE parle de la porte d'accès qui donne sur le vestiaire du personnel et qui donne accès au PC. Cette porte est tout le temps ouverte.

Monsieur KEDJAM affirme que cette porte sera fermée.

Monsieur ROCHE expose que le PC doit être fermé. Si une personne arrive, de manière mal intentionnée, qu'elle est un peu intelligente et qu'elle voit le PC ouvert, elle rentrera en premier dans les vestiaires.

Monsieur MULTON pense que cette situation impliquera probablement des évolutions et des

déplacements dans les postes et dans les missions. La nuit aussi. Guillaume et Nathalie, agents CRDOA, travaillent sur le récolement et ne sont pas à leur place qui leur a été attribuée par défaut. Une réflexion doit être entamée avec Guillaume, Nathalie, les organisations du personnel et Catherine Leboutin sur les missions scientifiques de l'accueil. Auparavant, cet espace se situait dans l'accueil et dans l'orientation. Il va falloir accélérer très rapidement ce point d'information pour réaliser, avec des missions bien attribuées sur cet accueil et sur cette orientation, la mission qui n'est pas celle du PC. La surveillance de l'ensemble de l'établissement et de ses abords fera l'objet d'affectations et de postes de travail dans une prochaine séance qui sera tenue ultérieurement.

Monsieur ROCHE ajoute que les agents d'accueil sont les premières personnes à neutraliser puisqu'ils appellent la police et les pompiers et qu'ils connaissent les systèmes de sécurité. La neutralisation du PC par des personnes mal intentionnées leur donnerait la main sur le musée.

Madame THIAULT dit que les agents d'accueil doivent trouver des relais pour des missions qui ne sont pas prioritaires, et notamment l'accueil des rendez-vous.

Monsieur ROCHE se place dans les situations prioritaires et non prioritaires. Une des situations prioritaires est la situation des clés. Monsieur Roche questionne l'assemblée pour savoir s'ils ont déjà cherché une clé sans la trouver et s'ils se sont déjà préoccupés d'un plan d'urgence avec la nécessité d'ouvrir avec les clés de certaines réserves et/ou de certaines vitrines. Cette recherche peut prendre un certain temps. Il existe, depuis 16 mois, une armoire à clés à l'entrée du personnel et une armoire à clé sécurisée et traçable qui permet de savoir qui a pris la clé à telle heure et qui l'a remise à telle autre heure. Il faudrait vraiment l'utiliser, au plus vite.

Monsieur KEDJAM donne d'autres explications. Il était prévu de centraliser, dans cette armoire à clé vitrine, toutes les clés sensibles et scientifiques. Il ne faut pas supprimer que le coffre de la bibliothèque. Il existe beaucoup d'autres coffres dans certains bureaux et des clés dans des tiroirs. L'établissement ne connaît d'ailleurs pas exactement les clés existantes de l'établissement. Cette question porte sur une demande du Rapport du Capitaine Dominique Buffin pour la gestion de ces clés. Cette partie de travail a été réalisée avec l'installation d'une armoire à clés. Une réunion de service a dit que tout ce qui était audit et inventaire des clés serait réalisé par Guillaume. L'armoire, située dans l'espace de secrétariat à l'entrée des magasins de la bibliothèque et des archives, attend de connaître le nombre de clés et de trousseaux depuis 16 mois.

Monsieur MULTON rajoute des éléments sur l'information des clés, des vitrines et des espaces. En outre, il faudra se mettre autour de cette table pour effectuer un tel travail.

Monsieur KEDJAM indique que la porte des escaliers agence et la porte d'accès au secrétariat seront badgées.

Monsieur HAMMICHE demande si l'accès à la réserve de la bibliothèque à côté de l'armoire sera badgé.

Monsieur KEDJAM répond dans la négative. La porte concernée est celle qui donne dans la cour.

Monsieur ROCHE affirme que les agents entrent avec un badge dans le secrétariat. La mise en place de deux badges à la suite, l'un à côté l'autre, n'a pas été souhaitée.

Monsieur MULTON explique l'histoire de l'établissement. Au début des années 1990, la première

phase de l'organigramme sur la gestion des clés a été réalisée. Les personnes sont de mauvaise volonté pour connaître le lieu des clés, avec une privatisation qui est inquiétante en cas de survenue d'un événement et pas seulement d'un événement comme celui de cette année. Pendant l'été 2014, Olivier Ramin était de service dans l'encadrement et a fait remonter des informations. L'accueil et la surveillance n'ont pas accès aux clés, en lien avec les équipes scientifiques, pour sauvegarder, présenter ou sécuriser, dans l'état actuel des choses, les collections et pour les porter en réserve. Cette difficulté est réelle. En cas de survenue d'événements, quelle que soit leur nature, il ne lui est pas possible, en tant que chef d'établissement, de se substituer aux uns et aux autres pour connaître les 70 types de vitrine. Il a confiance dans les équipes. Chacun connaît ses collections et ses vitrines, ou du moins, la connaissance générale et la typologique des clés de vitrine. Il lui semble néanmoins naturel, avec un très strict contrôle à travers le badge, à ce que le responsable d'accueil et de surveillance et les adjoints d'encadrement soient présents, en cas de survenue, sur un élément d'encadrement très strict et très clair en matière de procédure et de note de service. La salle Piètre a d'ailleurs été rouverte avec une note de service précisant les conditions d'accès.

Madame GREBOVAL évoque la problématique de la salle Piètre. Il existe une seule clé. Lorsque le chargé de mission ou une autre personne part avec la clé et que la conférencière doit faire sa visite, il se manifeste des grands moments de panique pour savoir où se trouve la clé de la salle Piètre.

Monsieur ROCHE explique que toutes les clés de l'établissement doivent être traçables. Il est indispensable de savoir que la clé est située dans un endroit A et que la clé de secours est dans un endroit B. Sur l'ordinateur, il est possible de voir que Monsieur x a pris la clé à 15h19. En cas de doute, le musée saura quel événement est intervenu à 21h15 et à quel endroit.

Madame THIAULT trouve que le système de l'établissement est dans un archaïsme particulier.

Monsieur MULTON entend la position de chacun. Aujourd'hui, un travail conjoint de professionnalisation dans les métiers des musées a été réalisé. La conservation, à savoir le personnel scientifique, est en première ligne puisqu'elle a la responsabilité sur les collections, sans être le seul dépositaire de la sécurité des Musées. Certains collègues le pensent pourtant. La difficulté est réelle et doit se faire conjointement. Un audit très précis et très circonstancié de 50 pages va les orienter sur les mesures à appliquer dans le musée.

Madame GREBOVAL affirme que tout le personnel a un supérieur hiérarchique. Il n'est pas non plus normal qu'une telle situation dure depuis 16 mois.

événement

Monsieur MULTON le confirme. Il n'est pas non plus possible de voler les clés, de prendre les clés ou de les substituer.

Madame THIAULT dit que le conservateur du département a la responsabilité scientifique des collections. Néanmoins, il faudra réaliser des mesures d'urgence par rapport aux responsabilités légales.

Monsieur KEDJAM énonce avoir ce souci pour la gestion des clés, mais aussi pour la protection des œuvres en cas d'incendie. Tout un travail a été fait et a été mis de côté dans l'attente de la résolution de cette situation.

Monsieur TAPHANEL pense que toutes les clés du Domaine devraient être ici.

Monsieur KEDJAM répond que le trousseau des accès du Domaine est au PC.

Monsieur ROCHE résume la situation. Le musée n'est pas un domicile privé. Le musée est un lieu appartenant à l'État. Les clés des lieux en question doivent être centralisées.

Monsieur TAPHANEL affirme que toutes les clés doivent être dans un endroit précis.

Madame GREBOVAL explique que la réunion du CHSCT leur permet de redire ce qui ne va pas, ce qui est en cours et tout ce qui pourrait être accéléré. En termes de mesures concrètes et de priorités concrètes, hormis les notes de service et les consignes données au personnel de première ligne, il n'est pas possible de faire plus.

Monsieur MULTON n'est pas d'accord avec les propos de Madame Greboval. Il a été pris de nombreuses mesures. En conférence budgétaire, il a été annoncé la somme de 70 000 euros pour les travaux du budget d'investissement qui seront à adapter suivant les priorités.

Madame GREBOVAL affirme que cette somme a été allouée avant les événements du 13 novembre 2015. Les discussions d'aujourd'hui sont nombreuses. Il est listé, en séance, la liste du responsable d'accueil et de surveillance.

Madame THIAULT énonce la liste « *le gardien physique, la grille du parking, la fermeture du PC* ».

Madame GREBOVAL réplique que la fermeture du PC n'est pas réalisable tout de suite. Tous les sujets du Capitaine Dominique Buffin ont été listés, en séance. Monsieur Chiffot a fait accélérer un certain nombre d'éléments. Concrètement, il faudrait avoir une visibilité sur les mesures d'urgence à annoncer aux collègues.

#### Les mesures d'urgence

Monsieur ROCHE récapitule les mesures d'urgence. À l'entrée de l'accueil, deux personnes y seront présentes. La grille extérieure sera fermée. Le stationnement sur le parvis sera interdit, sauf exception. Il sera apposé une vitre sur le meuble de l'accueil pour avoir une vision sur la demi-porte ouverte. En hiver, si la demi-porte est ouverte, les agents sont en plein courant d'air. La vitre ou le plexiglas auront uniquement un rôle de coupe-vent. La porte à demi fermée empêche de voir les personnes qui entrent alors que la vitre et le plexiglas permettent de mieux les voir.

Monsieur TAPHANEL indique que le petit meuble peut être déplacé.

Madame THIAULT affirme que cette proposition d'adaptation a été évoquée, en CHSCT, une année plus tôt.

Madame GREBOVAL demande s'il est prévu de changer le meuble qui est trop bas pour les agents.  
plexiglas

Monsieur ROCHE valide la proposition d'un meuble sur roulette.

Madame THIAULT les interroge sur la restriction de l'accès au parking pour les titulaires et les statutaires.

Monsieur MULTON réplique que les agents contractuels ont un lien contractuel et statutaire avec l'établissement.

Madame GREBOVAL sollicite des précisions pour les bagages et les poussettes.

Monsieur ROCHE répond que les bagages avion restent dans les normes actuelles. Quelle que soit la nature du personnel, tout bagage d'une taille supérieure sera refusé. La question des poussettes est toujours la même. Il faudrait savoir qui pourrait s'occuper des poussettes, situées dans les casiers, qui se trouvent dans l'entrée des enfants. La question est de savoir si ce sera le personnel de l'accueil ou le personnel RMN.

Madame GREBOVAL rappelle que le personnel de l'accueil n'a pas été informé de la mise en place de ces consignes et de leurs utilisations. Une partie du personnel estime que cette mission consigne relève de la RMN puisque la RMN n'a plus les agents d'accueil et de contrôle des billets. Les agents pointent le positionnement de la direction qui ne tranche pas sur la question et dont les consignes n'ont pas été annoncées aux agents, au départ.

Monsieur ROCHE demande à Monsieur Kedjam de réunir le personnel d'accueil pour pouvoir disposer d'un retour rapide.

Madame GREBOVAL comprend la vision de la direction, à savoir que le personnel d'accueil pourrait être amené à s'occuper des poussettes.

Monsieur ROCHE le confirme.

Monsieur HAMMICHE ajoute que la taille des casiers ne permet l'accès qu'aux petites poussettes.

Monsieur KEDJAM indique que la question des vestiaires a été évoquée, à plusieurs reprises, en réunion, avec les agents. Ces vestiaires sont autonomes et utilisables avec un code à créer directement par le public. La seule nécessité d'intervention serait le cas où le public oublierait son code. Un code général existe pour ouvrir les casiers dans ce cas de figure précis. La seule question est de savoir qui va taper le code sur la machine. Une telle problématique serait due à des piles usées. Monsieur Kedjam est prêt à remplacer les piles des vestiaires en cas de problème.

Madame THIAULT pense que les agents qui interviennent au niveau des vestiaires scolaires n'en demandent pas plus.

Monsieur KEDJAM affirme que les agents en demandent même moins. Les agents se retrouvent confrontés à avoir des personnes qui se promènent avec des sacs à dos dans les salles et à devoir leur demander de mettre leur sac devant eux. Les personnes les sollicitent aussi pour poser leurs petites valises cabine au PC.

Monsieur MULTON rappelle que les valises cabine, les trottinettes et les poussettes ne rentrent dans les casiers. Aucune interdiction n'existe dans les lieux sous contrôle dans le cadre du plan Vigipirate, sauf dans les gares et dans les aéroports. Tout bagage sera néanmoins ouvert.

Monsieur KEDJAM estime que la seule question pendante porte sur le vestiaire de la RMN. Les agents de surveillance ne veulent pas se retrouver à devoir gérer les vestiaires alors que ces tâches ont été retirées aux anciens agents de la RMN qui étaient auparavant sur le site du Musée de Saint-

Germain-en-Laye.

Madame GREBOVAL évoque la problématique de l'emploi statutaire qui a disparu. Les agents disent en accepter toujours plus alors que les emplois ne sont plus là. La mission de contrôle des sacs a pourtant été portée par la RMN avec leurs agents d'accueil.

Monsieur ROCHE énonce la réunion du 17 novembre 2015 avec le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint. Cette réunion a porté sur le point essentiel de la sécurité des musées et où l'absence de la RMN a été pointée. La RMN n'est pas un visiteur, mais un prestataire, et a l'obligation de participer et de suivre les consignes de sécurité dans le cadre de ses missions. Le Secrétaire général du ministère réglera cette question avec ses homologues.

Madame GREBOVAL pense que les trottinettes et les skateboards devraient être refusés. Il faudrait l'expliquer aux visiteurs, même si des visiteurs pourraient montrer leur mécontentement par rapport à cette mesure prise par le musée.

Monsieur ROCHE n'hésitera pas à descendre systématiquement pour l'expliquer aux visiteurs mécontents.

Monsieur TAPHANEL rappelle une histoire ancienne par rapport aux manteaux qui avaient été installés dans le bureau de Jeanne.

Monsieur ROCHE affirme que la RMN a changé.

Monsieur MULTON informe que le musée accueille quasiment 100 000 visiteurs par an. Le week-end, le musée accueille 1 000 visiteurs, 1 500 visiteurs, voire 2 000 visiteurs. Il n'est plus possible de ne pas avoir de vestiaire. Tout le monde l'a observé et l'a relevé. C'est l'un des enjeux de la question du circuit de visite et de l'accès de leur public dans leur diversité, dans les collections et dans le Musée. Après en avoir parlé aux agents, il a été constaté un différend. En cas de perte, la question du recours serait encadrée par une note de service. Le sac à dos est un encombrant. Il faudra demander aux visiteurs de déposer leurs sacs à dos dans les vestiaires. Monsieur Roche et Monsieur Multon ne cessent de soulever ce point relatif aux missions, et notamment à l'occasion de la bilatérale auprès de la RMN-GP, ainsi qu'auprès du service des Musées de France, en matière de moyens. Il est tenable, dans le contexte actuel, de faire passer ce message, dans la limite d'une note de service qui précisera la non-intervention du Musée, sauf en cas de perte. Le cas de perte est quand même très limité.

Madame GREBOVAL voit les tâches de l'agent d'accueil, à savoir le pointage du planning et les consignes. L'accueil est maintenant composé de deux agents d'accueil. Les horaires des écoles ne sont pas les mêmes. Il est possible de n'avoir que 15 minutes de battement entre chaque école. Il ne faut pas qu'une école arrive plus tôt qu'une autre école pour pouvoir tenir le planning. La consigne est de retirer les vêtements, d'aller aux toilettes, d'aller payer, d'attendre le départ des groupes dans une salle précise. Une tâche supplémentaire de consigne est un travail supplémentaire pour les agents. Il serait possible de dire, dans la note explicative, que le personnel d'encadrement plus mobile interviendrait au cas où il manquerait le code.

Monsieur ROCHE accepte la proposition de Madame Greboval. Cette question sera mise aux débats intérieurs de la surveillance. Une solution pourra alors être trouvée. Les agents sont postés et seront au nombre de deux pour fermer les salles. La question est de savoir s'il est préférable d'ouvrir le

musée ou d'en assurer la sécurité. La réponse porte sur la sécurité.

Madame GREBOVAL affirme que cette proposition ne provient pas de la CGT, et encore moins du développement culturel.

Monsieur ROCHE réplique que la décision a été retenue. La motion n'a pas pour autant été adoptée. L'assemblée a sollicité les mesures prises dans l'immédiat. Il sera réalisé, avant le mois de janvier 2016, si une entreprise est trouvée pour le faire, l'automatisation provisoire de la porte du portail du parking. Le travail ne sera pas très bien fini ou impeccable, mais aura pour volonté de tenir le temps de réaliser la demi-lune. Les travaux seront juste palliatifs. Le PC sera fermé, dès que possible. Le délai devrait être assez rapide pour la fermeture du PC. Il faut désigner un personnel d'interface pour les entreprises. Il faudra disposer de temps pour pouvoir se retourner. La question du courrier sera aussi étudiée. Il existe une exception à la règle des clés et à la règle de la passerelle pour le personnel handicapé. Il faudra chercher une solution humaine qui n'est pas simple à trouver. Il faudra aussi chercher une solution humaine pour le personnel d'accueil. Les prestataires ne pourraient pas rentrer dans le musée si le PC était fermé. Le mardi, si le PC était fermé en dehors des heures où le musée est surveillé par les deux agents d'accueil prévus en période d'ouverture au public, les personnes pourraient rentrer comme dans un moulin. Le PC sera fermé. La date n'est pas pour autant fixée. Il faudra trouver, tous ensemble, une solution à cette problématique-là.

Monsieur TAPHANEL demande si les deux agents, présents en période d'ouverture du musée, y seront aussi avant l'ouverture du musée.

Monsieur ROCHE informe que cette problématique renvoie aux questions de celles du PC.

Monsieur HAMMICHE indique que la porte en bois est fermée puisque l'accès du personnel se fait, avant 10 heures, par la rue Thiers.

Monsieur ROCHE dit que le PC vérifie les cartes d'identité. La question n'est donc pas simple.

Madame GREBOVAL propose d'expliquer les spécialisations à certains agents. Certains agents d'accueil n'aiment pas être au PC et ne sont même pas volontaires pour y aller. Certains autres agents d'accueil aiment beaucoup aller au PC et n'aiment pas faire les visites découvertes.

Monsieur ROCHE souhaite profiter de la situation actuelle pour pouvoir obtenir les souhaits des agents.

Madame GREBOVAL évoque les contraintes et les obligations des agents. Chaque agent a des missions vis-à-vis de son responsable de service. Il reste notamment à tenir le service public.

Monsieur TAPHANEL voudrait que la direction trouve une solution pour Nathalie et Guillaume.

Monsieur MULTON confirme la réunion CHSCT du 15 décembre prochain où il pourra être discuté, en fonction des missions et des services, de la dimension de l'accueil et de l'orientation.

Monsieur ROCHE donne les mesures du 1<sup>er</sup> trimestre 2016. Immédiatement, il va être sollicité des devis pour les portes à badge et la sécurisation des locaux.

*La bibliothèque et la loi sur les archives*

Monsieur MULTON souhaite compléter le point d'accès au public de la bibliothèque, à savoir les chercheurs, et la loi en matière de documentation et d'archives publiques. Madame Jouys Barbelin a été sollicitée pour leur en parler dans le cadre des espaces de confinement et de passage avec des badges pour le personnel qui y ont accès, à savoir le personnel interne, le personnel de la RMN-GP pour les agents d'accueil, le personnel accueilli au sein du service de ressources documentaires.

Madame JOUYS BARBELIN s'exprime sur le sujet. Le centre de documentation accueille, actuellement, les archives publiques. Le centre de documentation accueillera, prochainement, des archives privées ainsi que la collection des estampes, et à terme, également, les archives du Domaine qui sont actuellement conservées, rue de Pontoise. Les archives publiques ont été très clairement signifiées dans la loi du 20 février 2015. Les archives publiques d'un établissement ont le rang de trésors nationaux, tout comme les collections du Musée. À ce titre, ces archives doivent être protégées dans un lieu sécurisé et fermé. Elle s'est rapprochée de la direction et de Monsieur Kedjam pour leur demander à ce que les clés qui ferment les placards bénéficient du niveau de sécurité proposé avec la boîte à clés, avec la reconnaissance et l'identification de chacune des clés, mais également pour que l'accès même au centre de documentation soit sécurisé par un système d'accès qui vienne identifier les personnes qui pénètrent dans ce lieu et qui y ont également leur bureau. Actuellement, dans ce lieu, il existe trois postes de travail, à savoir celui d'Aline Bauger, de Pauline Puisel et de Corinne Jouys Barbelin. Le bureau de Madame Jouys Barbelin a été mis, de manière transversale, pour savoir qui pouvait pénétrer dans les lieux. Actuellement, il n'est pas possible de clore la porte. Avant les événements du 13 novembre 2015, cette mesure lui avait permis de faire connaissance avec les conférencières. Au regard de la réglementation, le lieu doit être sécurisé. Elle doit aussi répondre au niveau de sécurité des archives publiques de l'établissement auprès de la mission des archives des Ministères de la Culture dans le cadre du contrôle scientifique et technique. Elle doit également apporter la preuve que ces documents ne seront pas accessibles directement par quiconque. Un de ces postes porte sur une des questions posées lors du contrôle scientifique et technique qui a lieu, une fois par an. Il existe, dans le centre de documentation, des placards fermés à clé. Marie-Hélène Dupriez, lors de sa prise de poste, lui a indiqué les meubles à plans et le lieu des clés pour lui permettre une identification et une utilisation des clés. Actuellement, dans le centre de documentation, seulement deux meubles à plans sont sécurisés par des serrures. Le troisième meuble à plan ne l'est pas. Sur le site internet, il a été indiqué, très clairement, le nom de Madame Jouys Barbelin pour les archives, le nom de Chantal avec son téléphone et son adresse de messagerie pour l'iconothèque, les coordonnées professionnelles de Grégoire et de Paul pour la bibliothèque. Il a été sollicité l'accès à la bibliothèque sur rendez-vous, comme pour les archives et l'iconothèque. Il a été constaté un caractère de sécurité et un meilleur accueil du public. Avec la prise de rendez-vous, il leur est désormais possible de bien préparer la venue du public. Au vu des statistiques, peu de public venait sans prendre rendez-vous. Le lieu est à l'écart des lieux publics d'accès à l'information. Les personnes qui se déplacent au musée ont déjà préparé leurs visites. Elle reçoit d'ailleurs beaucoup d'appels téléphoniques et de courriels. Les rendez-vous permettent d'avoir une précision sur la demande des personnes, de discuter avec elles de leurs sujets (en tout cas pour les élèves de l'école du Louvre), de le leur confirmer et de les inviter à compléter leurs recherches par l'accès de tel centre ou de tel autre centre.

Madame THIAULT dit que cette mesure occasionne de nouvelles habitudes pour le public de la bibliothèque. Auparavant, les chercheurs venaient à la bibliothèque, sans prévenir.

Madame JOUYS BARBELIN annonce la communication qui sera faite vis-à-vis des chercheurs. Il

n'est pas question de leur dire brutalement « **Non** ». L'accompagnement est lié aux changements. Cette information a été indiquée sur le site internet. Elle a attendu de soumettre cette mesure au CHSCT avant d'indiquer, très clairement, sur le site internet, que l'accès de la bibliothèque se ferait dorénavant sur rendez-vous. Cette mesure va néanmoins dans le sens d'une meilleure sécurité. Elle expose une situation rencontrée, la semaine passée. Un monsieur est entré dans la bibliothèque et ne savait pas très bien ce qu'il voulait. Ses demandes étaient plutôt en relation avec les collections. La bibliothèque ne pouvait donc pas y répondre. Cette démarche de communication permettra de mieux connaître les demandes de chaque visiteur. Le musée travaille très régulièrement avec la MAE, la bibliothèque et la scolarité de l'école du Louvre. Il est confirmé que les archives, situées actuellement dans la rue de Pontoise, seront déplacées, à cet endroit précis, pour sauvegarder la sécurité des documents qui sont devenus des trésors nationaux.

Monsieur HAMMICHE pense que le lieu sera plutôt un centre d'archives qu'un centre de documentation.

Madame JOUYS BARBELIN affirme que ces deux termes représentent la même chose. Au terme de la loi, tout document produit dans le cadre d'une activité est une pièce d'archive (article 211 du Code du Patrimoine). Le centre de documentation est cadré avec la réglementation sur les archives. Le terme d'archives est préférable puisqu'il entraîne avec lui le plan réglementaire qui a l'avantage, ou en tout cas pour les archives, d'être très clairement énoncé dans le Code du Patrimoine et pour servir le public. L'article 213 leur impose de communiquer les archives publiques. Les dossiers documentaires reposent, le plus souvent, sur une analyse fine des archives. Il est aussi proposé, par une entrée thématique, l'accès à ces archives et à la bibliothèque. La documentation est entraînée par toute la réglementation et l'accès aux archives. Elle le voit ainsi, aujourd'hui. Il est intéressant, dans le service des ressources documentaires, d'avoir un lien très étroit entre les archives, la bibliothèque et l'iconothèque. Lorsqu'une personne leur demandera, par contact, telle ou telle information sur tel domaine, il leur sera désormais possible de leur proposer un complément sur les deux autres pans, à savoir les archives et les images sur le même sujet. Il est aussi possible de faire la même chose pour les archives. Les personnes pourront être renvoyées sur les imprimés et sur les images. Il sera possible, par ce biais, de proposer un service qui les amènera à un public plus large.

Madame GREBOVAL a noté que la bibliothèque serait accessible sur rendez-vous. Actuellement, les procédures ne changent pas. Les rendez-vous passent toujours par le PC. Les personnes doivent donner leurs cartes d'identité au PC.

Madame JOUYS BARBELIN réitère que leurs adresses de messagerie seront sur le service internet. Il sera fait une communication auprès de leurs partenaires sur ce plan-là. Actuellement, lors d'une demande de rendez-vous, elle prend le rendez-vous avec la personne et prévient le PC de la venue de cette personne pour tel jour et pour telle heure. Le PC l'informe alors de l'arrivée de la personne. Elle va ensuite chercher la personne au PC.

Madame GREBOVAL procède ainsi avec l'arrivée du public. Le problème est que certains services fonctionnent différemment.

Madame THIAULT en a informé les conférencières qui allaient à la bibliothèque, d'une manière très libre, en dehors des heures de visites.

Madame JOUYS BARBELIN considère que les conférencières font partie du personnel interne

avec un lien contractuel.

Monsieur MULTON ajoute que ces règles s'appliquent en dehors du personnel interne.

Madame GREBOVAL propose d'aborder une réunion de rencontre et d'explication avec les conférencières qui sont actuellement moins occupées avec le public.

Madame JOUYS BARBELIN poursuit sur le travail du récolement, dans les trois secteurs, à savoir la bibliothèque, les archives et les iconothèques, et pour pouvoir proposer, le plus rapidement possible, en interne, les fonds disponibles et faire une présentation au public extérieur.

Monsieur TAPHANEL demande si les archives des travaux sont concernées.

Madame JOUYS BARBELIN le confirme. Il a été annoncé toutes les archives produites par l'établissement. La politique d'archivage entre dans ses missions. Elle s'est rapprochée de Monsieur Roche pour lui en parler. L'un des grands chantiers de 2016 est de proposer un plan de placement et un tableau de gestion. Les durées d'utilité administrative et les surfiles des documents ne peuvent être réalisés qu'après la consultation du CHSCT. Actuellement, elle y travaille pour leur produire, dès le début de l'année 2016, des documents en commun.

Monsieur MULTON souligne que Madame Jouys Barbelin a pris l'attache de formations diplômantes, en matière d'archives, pour bénéficier de renforts. La direction y réfléchit actuellement. Pauline Puisel est chargée de recherches et de documentation et est affectée au service des ressources documentaires depuis quatre ans. Elle est un élément important pour l'appui de leurs équipes en charge des ressources documentaires, et aussi pour l'établissement, y compris dans la production de leur propre système d'archives, à savoir notamment les courriers et les correspondances.

Madame JOUYS BARBELIN ajoute qu'à la demande des personnes du service des ressources documentaires, elle assurera, au début du mois de décembre, une sensibilisation assez poussée de l'ensemble du personnel des archives. Ce personnel avait noté beaucoup d'interrogations dans ce domaine plutôt obscur. Au jour le jour, le travail leur paraît très attrayant. Sans assurer une polyvalence de l'ensemble du personnel, il faudra que chacun ait, sur les deux autres cellules, des éléments suffisants pour pouvoir comprendre, d'une part les métiers environnants, et d'autre part de pouvoir assurer, lors de l'absence d'un de leurs collègues, un premier niveau d'accueil.

Madame GREBOVAL demande si les prises de rendez-vous seront en contact direct avec la personne qui les recevra ou si des tranches existeront.

Madame JOUYS BARBELIN répond que la gestion de l'accueil se fera dans les propositions des fiches de poste. Marie-Hélène Dupriez a accepté de gérer les archives. Paul s'occupera de la bibliothèque. Chantal assurera l'iconothèque.

Monsieur MULTON sollicite les éventuelles autres questions sur l'aspect de la sécurité sûreté des collections au titre du Patrimoine et des procédures, et surtout des personnes qui les impliquent dans cette zone qui est une zone grise, un peu complexe, avec des accueils, un renforcement et des perspectives à moyen terme.

Le Domaine

Madame GREBOVAL parle de la toute première réunion qui a lieu à l'issue des événements du 13 novembre 2015. Avec Monsieur Roche, il avait été évoqué la nécessité ou la possibilité de fermer certaines grilles du Domaine qui étaient peu utilisées pour avoir une zone moins ouverte.

Monsieur ROCHE en a discuté avec Monsieur Kedjam et les agents. Cette fausse bonne idée avait été proposée par Monsieur Roche et pourrait tendre à créer un début de psychose alors que le Domaine n'est pas une cible, ou du moins pas plus que la forêt. Aucun regroupement de personnes n'aura lieu avant le 14 juillet 2016 (9 mois). Le Musée ne sera pas tout seul à faire un tel regroupement de personnes. Seules des manifestations extra exceptionnelles pourraient occasionner un risque particulier. La question se pose sur les mesures importantes de la vie des agents exerçant au Domaine, et notamment des jardiniers. Vendredi dernier, la question a été posée aux jardiniers pour savoir s'il fallait fermer la double porte-cochère de la base-vie du jardin. Leur vie, dans le cas contraire, serait impossible puisqu'ils passeraient leur temps à entrer et à sortir avec des véhicules. Le Domaine reste ainsi ouvert jusqu'au prochain CHSCT au cours duquel il sera présenté les modifications d'horaires d'ouverture du Domaine et, éventuellement, avec les agents du Domaine, des modifications des consignes. Il est difficile de faire quoi que ce soit sans créer un risque de psychose. Une telle situation serait la pire de toutes. Notre mission est de conserver le maximum de lieux culturels ouverts pour que les personnes d'en face ne gagnent pas. Si tout le monde se retranche dans le bunker, ils auront gagné. Il faudrait donc accepter l'idée de continuer à ouvrir le musée, pour être le plus digne possible, et pour pouvoir accomplir leurs missions. Il n'empêche pas pour autant d'avoir un certain nombre de mesures. La mesure d'urgence est d'examiner les poubelles des uns et des autres, à savoir les poubelles du parking, les diverses poubelles et les divers lieux pouvant être des points de fixation. Il ne faut surtout pas transformer les agents en cible, que ce soit les agents d'accueil ou les jardiniers. Il faudra aussi préserver, autant que possible, le public.

Monsieur TAPHANEL sollicite une précision sur les rondes de la rue Thiers, le soir. À un moment donné, il avait été question à ce que les agents ne sortent plus du château pour fermer le parking de la rue Thiers.

Monsieur KEDJAM affirme que les agents continuent à faire les rondes de la rue Thiers. Il faut absolument un passage dans cette zone. L'économie de la fermeture du parking est un autre sujet. Les agents ne doivent pas prendre de risques pour tourner la serrure du portail du parking. L'établissement est tenu à s'assurer à ce que toutes les réserves, les ateliers et les bureaux, situés de l'autre côté, soient fermés. En cas de présence d'un seul agent, il faudra prévoir à ce que l'astreinte arrive à fermer les espaces.

Monsieur ROCHE donne une précision sur la sûreté sécurité. Il évoque aussi le sinistre du dégât des eaux du 4 octobre dernier dans l'atelier de Monsieur Taphanel.

Madame THIAULT demande si l'astreinte est systématique lors de la présence d'un seul agent, à savoir lors d'un remplacement de ronde du deuxième agent absent.

Monsieur KEDJAM le confirme. Chaque jour, un agent est logé aux astreintes et est joignable par le PC, toute la nuit.

Madame THIAULT évoque l'astreinte classique. La question est de savoir si cet agent remplace, au niveau d'une ronde, le deuxième agent absent.

Monsieur KEDJAM confirme que c'est le cas pour la fermeture de la rue Thiers. Hier, une réunion a eu lieu avec les agents de nuit sur le compte numéro et le questionnaire. L'établissement travaille actuellement sur la remise en place du pointage des rondes qui a été retiré, quelques semaines plus tôt, aussi bien dans le Musée que dans la rue Thiers. Tout le système va reposer, en cas de nécessité, au remplacement de l'agent de nuit absent par l'astreinte, le temps de la ronde de la fermeture et de l'ouverture de l'établissement. Toutes ces discussions prennent du temps. Il faut rencontrer beaucoup de personnes. Le nombre de missions des agents est assez important. À la fin du mois, une autre réunion aura lieu avec les agents de nuit pour commencer à finaliser ce schéma-là.

Madame GREBOVAL demande si le principe du point de contrôle sera aussi étendu pour le parc. En effet, il existe des rondes de jour et de nuit dans les parcs des Domaines nationaux.

Monsieur KEDJAM répond dans la négative. Le point de contrôle est seulement prévu dans l'espace fermé du Musée.

Monsieur ROCHE dit que la ronde se fait en fonction de la responsabilité des agents qui voient les fréquentations, selon les saisons. Les Domaines, dotés de moyens de transport un peu plus confortables, ont une présence plus importante de rondes.

Monsieur KEDJAM parle d'un système inclus et équipé d'un talkie-walkie. Les pastilles sont sans cadrage et sans-fil à repousser. La pastille est posée à un endroit. L'agent passe avec son talkie-walkie et le pointe sur la pastille. Le PC peut suivre le passage de l'agent grâce à son talkie-walkie. Cette question est importante au point de vue de la sécurité des agents.

Monsieur TAPHANEL sollicite la mise en sécurité de la rue Thiers, le soir.

Monsieur KEDJAM réplique que des horaires de présence ont été fixés pour le Musée et le Domaine.

Monsieur ROCHE rappellera les horaires dans le nouveau règlement intérieur de l'établissement. À l'exception des personnes logées dans la rue Thiers, plus personne ne pourra y aller avant telle heure et après telle heure.

Madame GREBOVAL veut dissocier le travail effectif et le personnel mis à la disposition de l'employeur.

Monsieur KEDJAM développe le système double de la rue Thiers. Le lecteur de badge est pour le personnel. La pastille, passée à l'entrée, ouvre la porte et est privative. Les enfants du personnel et les conjoints n'ont pas ce badge pour rentrer dans le Domaine. Dès le départ, les deux systèmes ont été séparés. Il est expliqué le système, mis en place la nuit. Les personnes se laissent enfermées. Une ronde est réalisée par les agents après la fermeture du Domaine. Les agents restent, trente minutes après la fermeture du Musée, pour établir cette ronde. Sur le panneau, il est indiqué, depuis deux ans, le numéro de téléphone du PC. Les personnes enfermées doivent aller jusqu'à la grille du château. Au moment du rapport Buffin, il a été installé une caméra qui donne directement sur la grille du château. Les personnes enfermées appellent le PC. Le PC appelle l'astreinte. L'astreinte se déplace par l'extérieur du Domaine et leur ouvre le portail à partir du parvis, sans passer par le parc. L'identité des personnes est vérifiée avant de leur ouvrir la porte, sous la surveillance du PC.

Monsieur HAMMICHE évoque la sécurité d'accès de nuit de l'entrée principale du château.

Initialement, il avait été installé un projecteur, la nuit. Ce projecteur a été déposé depuis un certain temps. Le mardi suivant, il sera installé deux projecteurs sur la grille de l'entrée du Musée, avec une double orientation, la première étant sur la sonnette d'appel et la seconde étant devant la grille. Ce même type de projection a été installé sur la passerelle.

Madame GREBOVAL interroge sur la question de l'éclairage du parking du personnel, le soir.

Monsieur ROCHE répond que cette question porte sur la restauration d'ensemble.

Madame GREBOVAL note qu'aucune mesure intermédiaire provisoire n'a été prévue. Cette demande avait pourtant été évoquée par le CHSCT.

Monsieur HAMMICHE ajoute la proposition de mettre un projecteur au-dessus des algécos avec une horloge. Le détecteur de présence est détecté à chaque passage alors que le projecteur est détecté lorsque la nuit tombe.

Monsieur ROCHE examinera les différentes possibilités. Il est favorable à cette décision. En effet, il est très déplaisant, le soir, de ne pas avoir de lumière. La nuit, l'infrarouge de la caméra permet de voir ce qu'il se passe dehors. Il serait utile que cette décision soit préventive plutôt que privative. L'objectif de cette réunion est d'informer le CHSCT et de lui demander son avis sur un certain nombre de points. Il va falloir s'adapter aux consignes générales du ministère en fonction du lieu.

Madame GREBOVAL demande si les deux personnes de l'accueil seront aussi au nombre de deux pendant la pause déjeuner.

Monsieur KEDJAM répond que les deux personnes de l'accueil sont actuellement en poste. Pendant les périodes de pause, il restera toujours deux personnes.

Monsieur ROCHE rappelle les mesures prises, à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2015, pour les groupes scolaires, avant 10 heures. Si cette mesure n'avait pas été prise à cette date-là, l'établissement aurait été obligé de la prendre en urgence, dès le samedi 14 novembre 2015. Il n'est plus possible de faire autrement.

Monsieur MULTON informe que ces mesures passeront par des informations et par des notes de service. Toutes les procédures et notes de service sont envoyées à l'ensemble des agents titulaires de l'établissement et à la régie RMN-GP qui est toujours dans les envois adressés par le Secrétariat Général ou la Direction. Le Conseil d'administration des Amis du Musée aura lieu le 7 janvier 2016. Lors de cette réunion, Monsieur Multon fera, pendant 15 minutes, un résumé sur les consignes et les éléments de sûreté qui ont un impact sur le fonctionnement du Musée. L'idée est de faire plus que de la pédagogie, c'est-à-dire de mettre au clair un certain nombre de choses. Les Amis du Musée sont aussi chargés des missions. Il sera très précis sur le périmètre du parking.

Monsieur ROCHE donne un exemple. Monsieur Hammiche a parlé du racket et de la surveillance. Il les invite à essayer de trouver des raquettes magnétiques pour vérifier si des personnes ont du métal sur eux.

Monsieur ROCHE reparlera des éventuelles autres mesures. Il sera envisageable, un jour ou l'autre, le port du badge obligatoire pour le personnel ayant un lien contractuel. Cette question a été soulevée en CHSCT Ministériel.

Monsieur HAMMICHE a vu des agents avec un badge mentionnant leur nom, leur prénom et leur service. Un tel badge, au sein du Musée, serait l'idéal.

Monsieur KEDJAM dit qu'une telle demande devra passer devant le CHSCT. Les agents de surveillance avaient un badge qui a évolué depuis. Ce badge correspond à une identification nominative.

Madame GREBOVAL dit que cette consigne a été auto appliquée au service du développement culturel. Il a été demandé aux conférencières d'être en possession de leur badge.

Monsieur TAPHANEL ajoute que le mot vacataire devait être supprimé.

Monsieur ROCHE réplique que le lien vacataire n'existe pas avec l'État. Les agents de surveillance ont un métier, quels que soient leur nature et leur lien. Monsieur Roche évoque un point pour avis au CHSCT, à savoir si le sujet du badge est obligatoire pour tous, quel que soit son rang dans la hiérarchie, à commencer par le Directeur.

Monsieur HAMMICHE donne un avis favorable.

Madame GREBOVAL est favorable à cette décision. Il faudra néanmoins s'assurer des stocks de badges suffisants dans l'établissement. Beaucoup de personnes réaliseront qu'ils n'ont jamais eu de badges ou qu'ils les ont perdus.

Monsieur KEDJAM précise que les badges dans les voitures sont des outils qui sont travaillés depuis un certain temps. Une petite machine a été achetée pour permettre la pression de petits badges et à partir de laquelle il est possible d'en produire d'autres.

Monsieur TAPHANEL évoque la problématique du badge pour les personnes qui doivent se baisser.

Monsieur HAMMICHE propose le système du badge accroché.

Monsieur KEDJAM énonce tous les systèmes possibles. Le badge peut être accroché. Il est aussi possible de coller derrière une épingle qui sera accrochée sur le vêtement.

Madame JOUYS BARBELIN précise que les stagiaires y sont nombreux. Cette méthode permettrait de les identifier plus facilement et d'être aussi identifiés par eux.

Monsieur ROCHE évoque la même logique que celle présidée lors de la conférence budgétaire sur la défense du personnel de nettoyage du Domaine et du personnel de l'État. En d'autres termes, chacun d'entre eux a une petite parcelle de représentation de l'État et de responsabilités. Lorsque le public se retrouve dans un cas difficile, il sait qu'il peut s'adresser à une personne, représentante de l'État, à son niveau. Je vous ai exposé les motifs de la proposition.

Monsieur MULTON précise que ce motif est un des autres éléments qui pourra être mis en place très rapidement. Les badges seront harmonisés.

Monsieur KEDJAM sortira un nouveau badge pour chacune des personnes. Il sera précisé le nom, le prénom, le service. Il sera aussi possible d'y apposer une photo. Il avait été testé la photo pour

l'ensemble du personnel, quelques années plus tôt.

Madame GREBOVAL ajoute que cette mesure avait été initiée par une personne qui n'avait pas le soutien de sa direction.

Vu les circonstances actuelles, Monsieur MULTON précise que la note de service sera adressée, dans les jours à venir, après l'obtention de l'accord du CHSCT. Le port du badge est obligatoire pour le personnel de l'établissement, sur leur lieu de travail et dans l'espace de circulation. Comme la direction s'y est engagée à la suite du CHSCT Extraordinaire de la semaine dernière, consacré à l'organigramme, et après le CT-Musée du 3 décembre 2015, il sera tenu, sur le rapport de l'intersyndicale, un CHSCT, le mardi 15 décembre 2015, pour étudier l'ensemble des autres questions et pour faire un point d'avancement sur ces différents chantiers immédiats.

Avant vendredi prochain, Monsieur ROCHE devra s'occuper, théoriquement, des problématiques de secrétariat.

Monsieur HAMMICHE ne sera pas présent à la réunion du CHSCT du 15 décembre 2015.

Monsieur ROCHE sollicite, d'ici jeudi prochain, les points du CHSCT qui seront inscrits à l'ordre du jour du 15 décembre 2015. Il a été traité deux points sur deux demi-journées de réunion CHSCT. Si l'ordre du jour comporte 25 points, ils seront mal traités ou le CHSCT terminera très tard la séance.

Monsieur TAPHANEL revient sur la question des réunions intermédiaires du CHSCT.

Madame GREBOVAL énonce que la réunion intermédiaire sur les fiches de poste ne doit pas être oubliée.

Monsieur ROCHE propose de revoir les trois organisations syndicales, d'ici jeudi prochain, pour prendre une décision sur la tenue de l'ordre du jour. Il n'est pas opposé au travail sur les fiches de poste. Le plus important est de réduire le nombre de points minimaux de l'ordre du jour du 15 décembre 2015 pour pouvoir produire un travail efficace.

Madame GREBOVAL annonce que certaines fiches de poste sont manquantes, à savoir l'encadrement intermédiaire de la surveillance et du jardin. Il faudrait pouvoir avoir le même niveau de fiche. Les fiches de poste ont été envoyées, de part et d'autre. Il est important de connaître les fiches de poste les plus récentes pour s'y retrouver.

Monsieur ROCHE les a centralisées. Il aimerait voir les trois organisations syndicales pour mettre ces points à l'ordre du jour, et surtout avant le CT-Musée du 3 décembre 2015.

Madame GREBOVAL n'a pas vu les fiches de poste des agents de la cellule de récolement.

Madame THIAULT affirme que les fiches de poste ne seront pas réalisées avant le CT-Musée du 3 décembre 2015.

Monsieur ROCHE ne présentera pas les fiches de poste au CT-Musée.

Monsieur MULTON précise que, dans la documentation, il existe l'organigramme, tel qu'il a été

accepté et adopté pour avis par le CHSCT, et la note de couverture revue en fonction des observations de l'organigramme du CHSCT du 10 novembre 2015.

Madame THIAULT ajoute que les fiches de poste peuvent être présentées dans un certain état.

Monsieur MULTON indique que les agents CRDOA dépendent de la CRDOA et pèsent sur le plafond d'emploi du secrétariat général, et non pas de la DGPAT. Il ne sera pas fait de fiche de poste. La direction travaille sur les agents CRDOA.

Madame GREBOVAL note que les agents CRDOA ne doivent pas s'attendre à avoir une fiche de poste.

Monsieur MULTON donne une précision. Comme les agents CRDOA travaillent au Musée, l'établissement est appelé, collégialement et collectivement, à travailler sur leurs lettres de mission. Le plafond d'emploi est essentiel.

Madame GREBOVAL énonce l'agent CRDOA, présent au Comité, qui a annoncé ses problématiques sur le fait de ne pas savoir ce qu'il allait faire.

Monsieur MULTON est derrière un texte qui définit très clairement les informations évoquées en réunion de service et en conférence budgétaire. Ledit plafond d'emploi dépend de la SCN. Monsieur Multon et Monsieur Roche en ont entendu parler, à cette réunion, pour la première fois. Monsieur Multon connaissait le plafond d'emploi de la direction générale des Patrimoines et le plafond d'emploi des établissements publics du ministère. Il a été sollicité des garanties écrites sur les agents de la CRDOA et de la mise à disposition pour les missions de récolement des dépôts. Il insiste sur la sensibilité du sujet. Il existe, d'autant plus, un processus de leur part pour l'intégration à un concours de la précarisation, via la Loi Sauvadet. Il existe un souhait et une mission qui leur a été confiée. Il a été très clair vis-à-vis de Guillaume, de Nathalie et du CHSCT. Les dépôts ont été recollés. Si Monsieur Salois décide de tout arrêter, du jour au lendemain, tout sera fini et il n'aura rien à dire. Il demande, aux uns et aux autres, la plus grande prudence sur ce dossier. Ils sont, depuis de longues dates, avec une très bonne connaissance de leurs séries, du fonctionnement et des collections du Musée. Cette situation l'invite à jouer au sous-marin.

Monsieur ROCHE résume les informations. Les fiches de poste, dans la doctrine de la DGPAT, représentent des emplois budgétaires. La lettre de mission peut être faite à un stagiaire. Or, un stagiaire ne fait pas partie de l'établissement. La fiche de poste ne peut donc pas exister pour un stagiaire. Il n'a pas pour autant l'intention de transformer Guillaume et Nathalie en qualité de stagiaire. Il ne peut pas se mettre à la place des organisations syndicales, et notamment devant la tutelle. Il peut néanmoins dire ce que les organisations syndicales ont envie d'entendre sans provoquer aussitôt une réaction hypodermique qui serait nuisible aux agents.

Monsieur TAPHANEL imagine le cas de figure de la réussite du concours de Guillaume et de Nathalie, et éventuellement du RC. Le CRDOA pourrait-il, à ce moment-là, leur donner deux personnes ?

Madame THIAULT répond dans la négative. Guillaume et Nathalie sont en dehors du plafond d'emploi. Même s'ils sont reçus au concours, ils resteront en dehors du plafond d'emploi. Une négociation au plus haut niveau pourrait être éventuellement réalisée. Par contre, ils ne pourront pas être intégrés d'office au SCN.

Monsieur ROCHE ajoute que Guillaume et Nathalie sont payés par le secrétariat général. Cette question se joue au poste budgétaire près dans la situation actuelle de pénurie. Il a eu un débat assez long sur un poste en particulier avec Gilles Becker. Il n'a pu que lui répondre que l'agent était, dans l'état actuel des choses, toujours rémunéré par le ministère. Tant qu'il sera rémunéré par le ministère, il ne pourra pas être remplacé.

Monsieur MULTON répond à la question de Madame GREBOVAL. À l'examen du CHSCT du 10 novembre 2015, le dossier des agents CRDOA a été proposé et est quasiment au complet. Il reste uniquement la fiche de poste de Corinne Dark à réaliser.

Monsieur ROCHE propose de prendre un rendez-vous, immédiatement, avec les trois organisations syndicales.

Madame GREBOVAL propose de prendre le rendez-vous, une fois que les fiches de poste seront en leur possession.

Monsieur ROCHE leur enverra les dernières versions. Il sollicite un rendez-vous, si possible, dans la semaine. La date est fixée au **vendredi 27 novembre 2015 à 15 heures**.

***LA SÉANCE EST CLÔTURÉE À 12h55***